

Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud
Département des Landes
Commune de Labenne

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3 LES RESEAUX

-  Géomètre-Expert
-  Modélisation 3D & BIM
-  Prestations par drone
-  Urbanisme & Paysage
-  Ingénierie VRO
-  A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

40 Impasse de Béon
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1209 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 62 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Dossier n°130497

Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud

Département des Landes

Commune de Labenne

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3.A

L'ADDUCTION EN EAUX POTABLE



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

40 Impasse de Béon
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1209 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 62 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Dossier n°130497

Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE

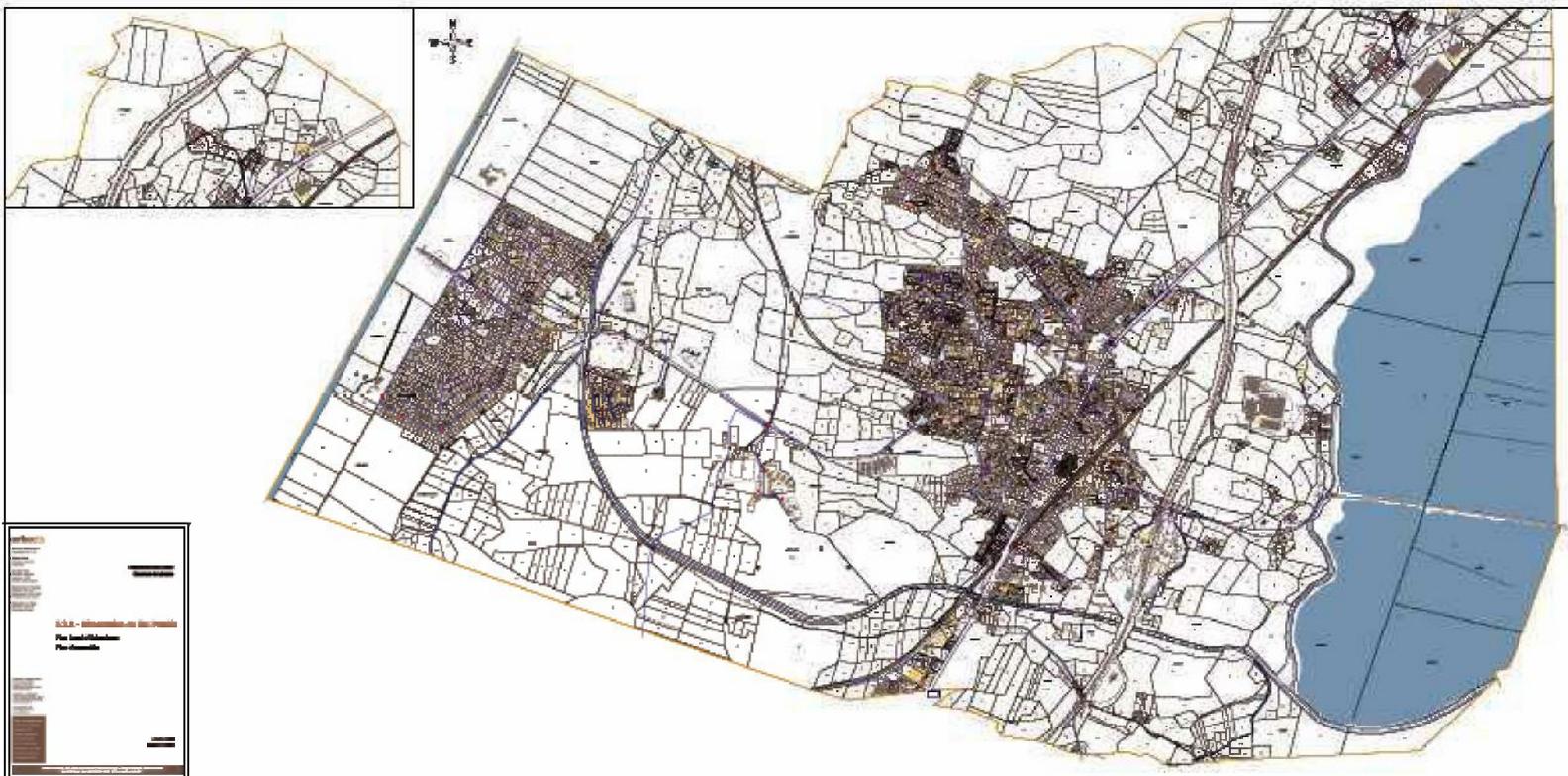
Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:50

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



**Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « Landespublic » (AZP)*





NOTICE DESCRIPTIVE SUR LA DESSERTE EN EAU POTABLE



PLAN LOCAL D'URBANISME EAU POTABLE COMMUNE DE LABENNE

AVIS TECHNIQUE

Ressource

La commune de LABENNE est entièrement alimentée en eau par le SYDEC via la station de traitement des eaux souterraines du champ captant d'ANGRESSE et de l'usine de traitement d'Ondres .

La source de l'alimentation varie suivant les périodes de l'année et les besoins
L'eau est acheminée par une canalisation de 400mm de diamètre.

Il existe également une interconnexion de secours avec l'usine de la Nive.

Stockage et distribution

Le réservoir sur tour du bourg, alimenté à partir d'une canalisation de 200mm raccordé sur la conduite d'adduction principale de 400mm, assure une réserve de 500 m³

Le quartier LABENNE OCEAN est desservi par une canalisation en 200 mm raccordé sur la conduite principale de 400mm fonctionnant en refoulement distribution.

L'ensemble des habitations de LABENNE est raccordé au réseau public de distribution.

Evolution

Plusieurs zones sont soumises à orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Chacune d'elles seront raccordées au réseau d'eau potable.



➔ **Zone AUha – Lieu-dit « Le GRAOU » :**

Raccordement du réseau AEP projeté sur la canalisation DN150 de l'avenue Jean LARTIGAU.

Possibilité de maillage sur la canalisation DN150 de la rue des Tourterelles.
Zone couverte pour la défense incendie.

*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « Landespublic » (AZP)



➔ **Zone Uhb et Uhc - Lieu-dit « PIMONT » :**

Raccordement du réseau AEP projeté sur la canalisation DN150 de l'avenue Jean LARTIGAU.

Possibilité de maillage sur la canalisation DN90 de la rue de Pimont.
Zone couverte pour la défense incendie.





➔ **Zone AUh - Lieu-dit « PETIT ESTOUNICQ » :**

Raccordement du réseau AEP projeté sur la canalisation DN200 de l'avenue de l'Océan.

Possibilité de maillage sur la canalisation DN63 de la rue des Marguerites.

Zone non couverte pour la défense incendie, nécessité de mettre en place un poteau

incendie.



Zone AUhc - Lieu-dit « LE PONT » et Zone AUhc - Lieu-dit « LE PONT SUD »:

Raccordement du réseau AEP projeté sur la canalisation DN100 de la rue de la Louvine.

Possibilité de maillage sur la canalisation DN110 de la rue des Marguerites.

Zone non couverte pour la défense incendie, nécessité de mettre en place un poteau



incendie.





➔ **Zone AUha - Lieu-dit « LAGUERE » :**

Raccordement du réseau AEP projeté sur la canalisation DN110 de la rue de la Toule
Possibilité de maillage sur la canalisation DN63 au nord-est du projet sur la rue de Toule
Zone non couverte pour la défense incendie, nécessité de mettre en place un poteau

incendie.





➔ **Zone AUE - Lieu-dit « HOUSQUIT » :**

Raccordement du réseau AEP projeté sur la canalisation DN 110 de la route Départementale

n°810.

Zone non couverte pour la défense incendie.

*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « Landespublic » (AZP)



Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud
Département des Landes
Commune de Labenne

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3.B

L'ASSAINISSEMENT

-  Géomètre-Expert
-  Modélisation 3D & BIM
-  Prestations par drone
-  Urbanisme & Paysage
-  Ingénierie VRO
-  A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

40 Impasse de Béon
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1209 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 62 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Dossier n°130497

Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE

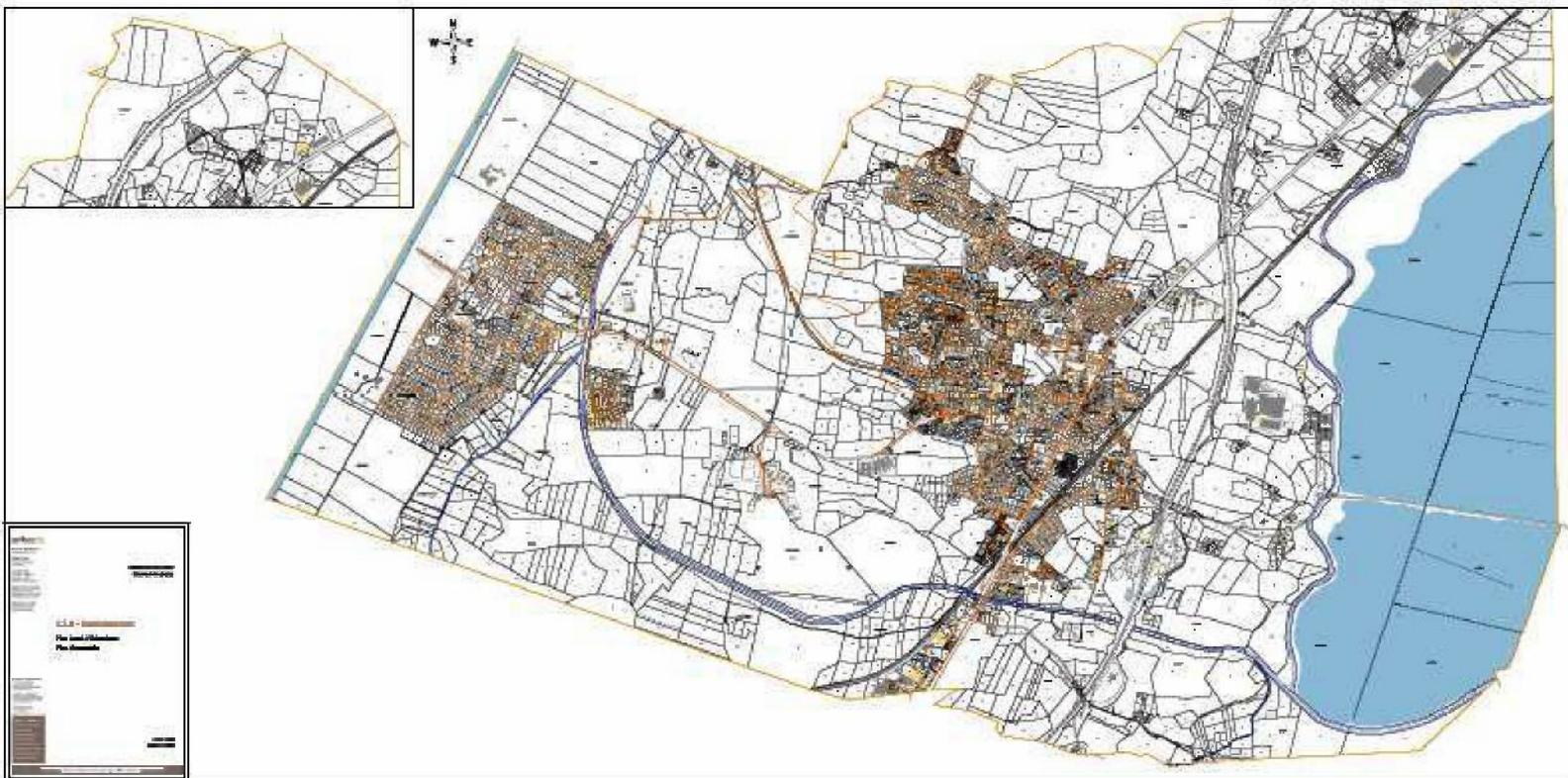
Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:50

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



**Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « Landespublic » (AZP)*





NOTICE DESCRIPTIVE SUR LA DESSERTE EN ASSAINISSEMENT



PLAN LOCAL D'URBANISME ASSAINISSEMENT COMMUNE DE LABENNE

AVIS TECHNIQUE

Réseau de collecte d'eaux usées

L'assainissement est de type collectif. L'ensemble des quartiers urbains est raccordé au réseau d'assainissement.

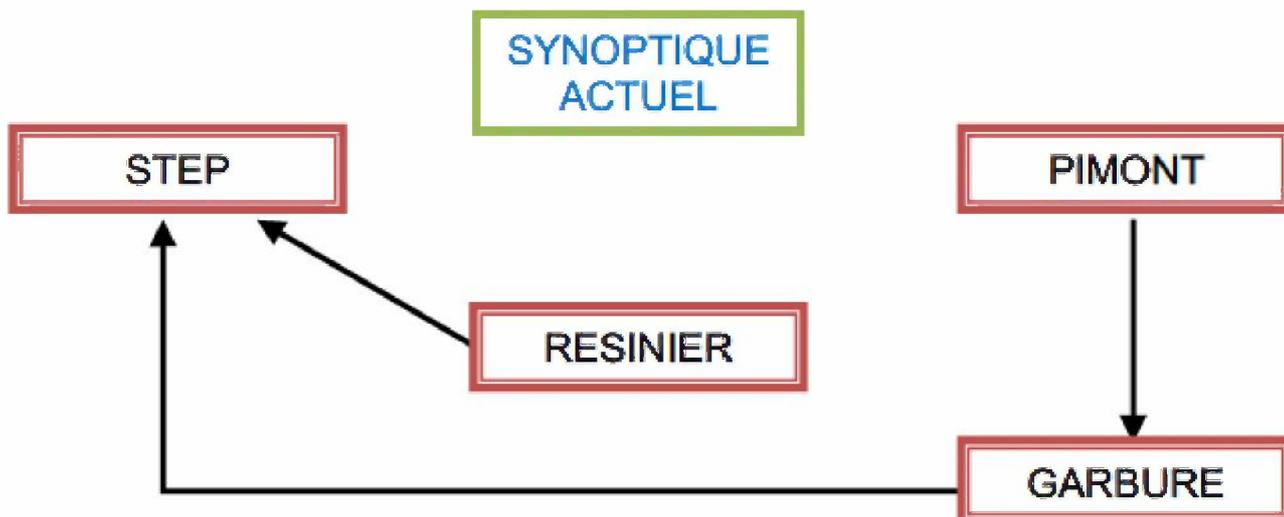
Le quartier du Clos d'Arnauton sera maintenu en assainissement autonome regroupé.

Plusieurs zones sont soumises à orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Chacune d'elles seront raccordées au réseau d'assainissement existant.

➔ Zone AUha – Lieu-dit « Le GRAOU » :

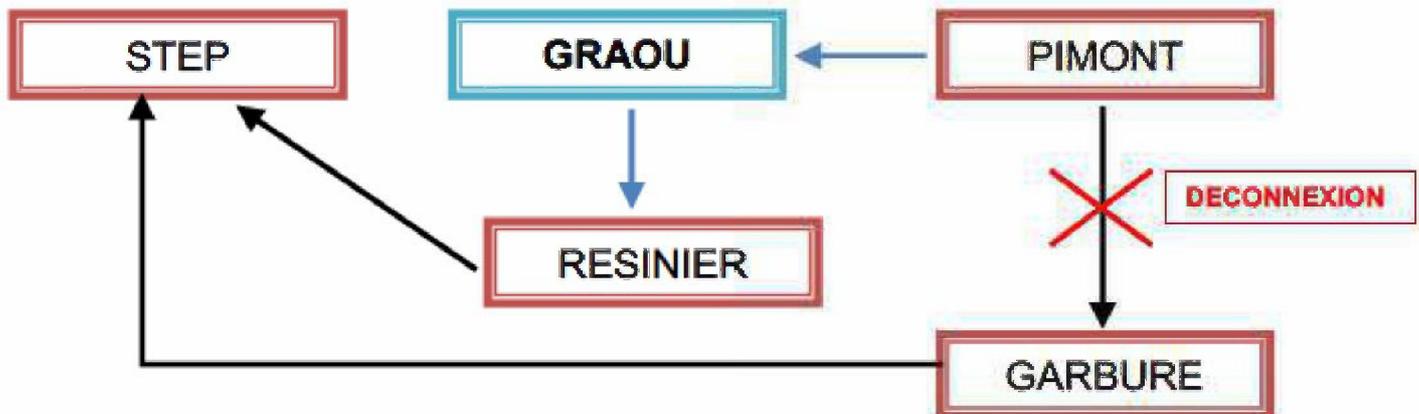
Mise en place d'un poste de refoulement sur l'opération pour refouler les eaux usées vers le poste RESINIER existant.

Ce poste devra prendre en compte une capacité de refoulement suffisante pour recueillir les effluents du poste de refoulement PIMONT.





SYNOPTIQUE PROJET



➔ **Zone Uhb et Uhc - Lieu-dit « PIMONT » :**

Raccordement du réseau projeté sur le réseau du poste de refoulement PIMONT.

➔ **Zone AUh - Lieu-dit « PETIT ESTOUNICQ » :**

Raccordement du réseau projeté sur le réseau du poste de refoulement GARBURE.

➔ **Zone AUhc - Lieu-dit « LE PONT » :**

Raccordement du réseau projeté sur le réseau du poste de refoulement VERT OCEAN.

➔ **Zone AUhc - Lieu-dit « LE PONT SUD » :**

Raccordement du réseau projeté sur le réseau du poste de refoulement VERT OCEAN.

➔ **Zone AUha - Lieu-dit « LAGUERE » :**

Raccordement du réseau projeté sur le réseau du poste de refoulement TOURAIN. Si ce raccordement n'est pas possible, il faudra alors envoyer les eaux usées sur le réseau du poste TOULET. Il faudra alors le redimensionner afin qu'il est la capacité de refoulement nécessaire.

➔ **Zone AUe - Lieu-dit « HOUSQUIT » :**

Le lieu-dit HOUSQUIT sera maintenu en assainissement autonome conformément à l'étude de faisabilité assainissement réalisée par le bureau d'étude AFGE à Bayonne en juillet 2016. (Etude jointe en annexe)



Station d'épuration

La station d'épuration en service depuis 2000 a une capacité de 20 000 équivalents habitants. La charge hydraulique actuelle est de 60 % et la charge organique de 80 % en pleine période estivale.

Ces valeurs laissent à penser que la marge d'augmentation du volume d'effluent est importante. Le récapitulatif du potentiel constructible en matière de logements dans les différentes orientations d'aménagement et de programmation indique une hypothèse moyenne du nombre total de logement de 515 soit environ 1300 habitants.

On peut considérer que la station d'épuration acceptera le développement prévu par le plan local d'urbanisme.

L'effluent épuré est infiltré dans le sable dunaire dans le site d'infiltration.

Les boues sont traitées par compostage sur la plateforme sur un site.

Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud
Département des Landes
Commune de Labenne

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3.C

DEFENSE INCENDIE

-  Géomètre-Expert
-  Modélisation 3D & BIM
-  Prestations par drone
-  Urbanisme & Paysage
-  Ingénierie VRD
-  A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

40 Impasse de Béon
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1209 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 62 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Dossier n°130497

Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE

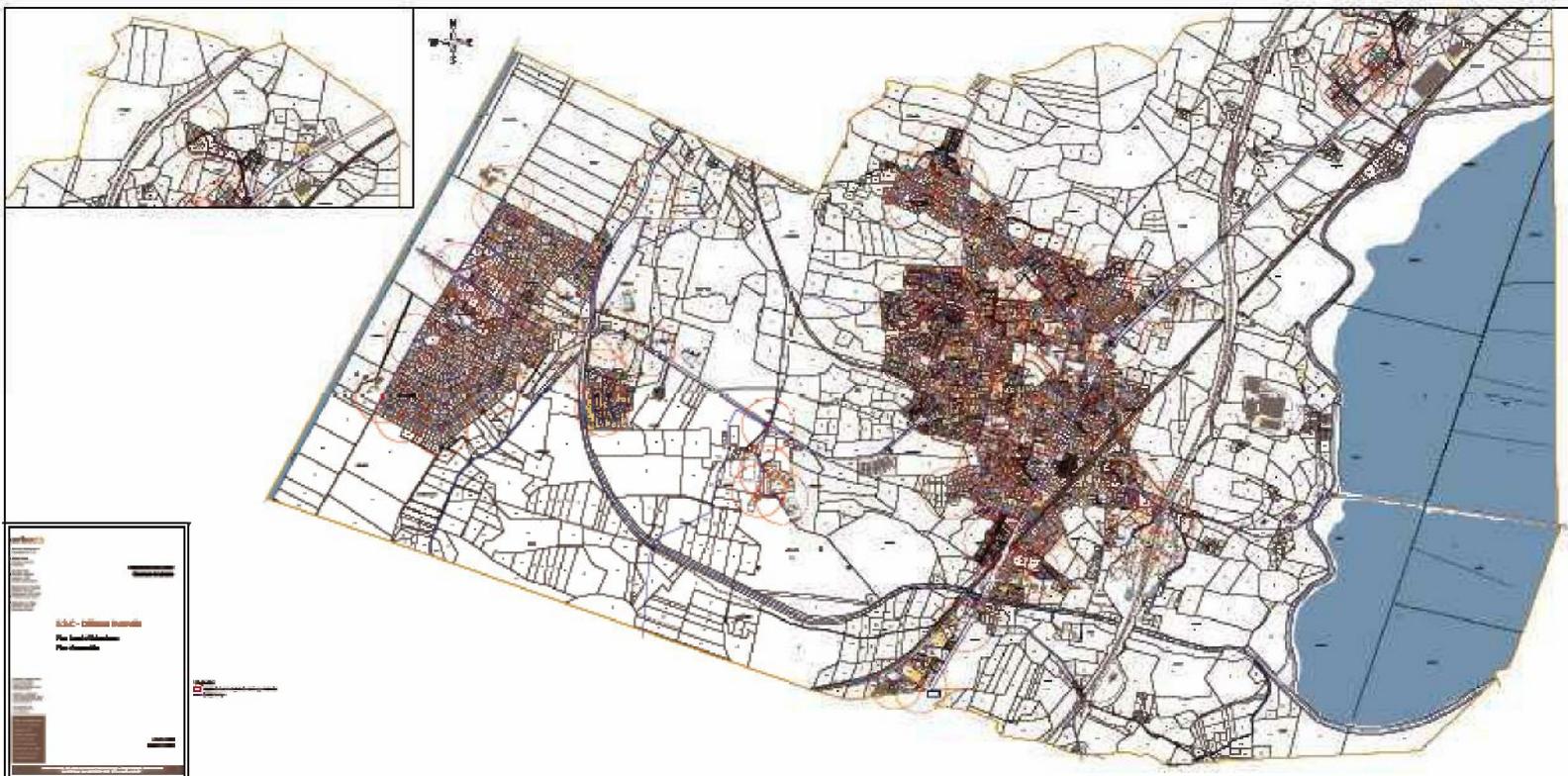
Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:50

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



**Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « Landespublic » (AZP1)*



Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud
Département des Landes
Commune de Labenne

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3.D

LES DECHETS

-  Géomètre-Expert
-  Modélisation 3D & BIM
-  Prestations par drone
-  Urbanisme & Paysage
-  Ingénierie VRO
-  A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

40 Impasse de Beñn
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1209 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 62 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Dossier n°130497



LES DECHETS

DECHETS, COMMUNE DE LABENNE

La gestion des déchets (collecte et traitement) est déléguée au **Lien externe**
SITCOM Côte Sud des Landes.

62 chemin du Bayonnais - 40230 BENESSE MAREMNE

Tél. : 05 58 72 03 94 - Fax : 05 58 72 47 57

Horaires d'ouverture : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Conteneurs enterrés

Le SITCOM Côte Sud des Landes assure la collecte des ordures ménagères pour 56 des 76 communes adhérentes.

La collecte se fait par l'intermédiaire de bacs de regroupement qui sont à proximité de chez vous.

Vous avez trié vos déchets, vous avez composté : la quantité de déchets jetée dans votre poubelle est minime !

Que doit-on jeter ? Tout ce qu'on ne peut pas trier comme les films plastique, pots de yaourt en plastique... Les déchets de nos poubelles sont incinérés dans une usine d'incinération d'ordures ménagères.



Veillez à utiliser correctement les conteneurs !

Notamment en respectant les règles ci-dessous :

- Les dépôts sauvages sont interdits (article R 623-1 du code pénal)
- Les bacs mis à votre disposition ne doivent pas être déplacés
- Vous devez uniquement y déposer des sacs poubelles fermés

Vous ne devez pas y déposer d'encombrants : végétaux, cartons, meubles (ceux-ci doivent être amenés à la déchetterie) et emballages (ceux-ci doivent être déposés au point tri).





DECHETS, COMMUNE DE LABENNE

LES DÉCHETTERIES

Vous pouvez vous rendre au choix dans l'une des 22 déchetteries que gère le SITCOM Côte sud des Landes.

L'accès aux déchetteries est libre pour les particuliers et réglementé pour les professionnels s'acquittant de la redevance spéciale. Seuls les véhicules dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 T sont acceptés.

Déchetteries

HORAIRES et JOURS D'OUVERTURE

ÉTÉ : matin : 08h30-12h00 après-midi : 13h15-18h30
 HIVER : matin : 08h00-12h00 après-midi : 13h15-18h00

Le changement d'horaires des déchetteries se fait en même temps que le changement d'heure (passage à l'heure d'été et passage à l'heure d'hiver)

	Janv.		Févr.		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		
	m	am	m	am	m	am	m	am	m	am	m	am	m	am	m	am	m	am	
Bénesse-Maremne																			
Castets																			
Jossa																			
Labenne																			
Lévignacq																			
LS-et-Mixe																			
Magesco																			
Messanges																			
Orist																			
Ortheville																			
Peyrehorade																			
Soorts-Hossegor																			
Sorde l'Abbaye																			
Soustons																			
Saint-André-de-Seignans																			
Saint-Jean-de-Marsacq																			
Saint-Martin-de-Hinx																			
Saint-Martin-de-Seignans																			
Saint-Vincent-de-Tyrosse																			
Tarnos																			
Vielle-Saint-Giron																			
Vieux-Boucau																			

■ ouvert □ fermé m : matin am : après-midi

La déchetterie de Soorts-Hossegor est ouverte les dimanches et jours fériés l'après-midi sauf le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier.



Les déchetteries permettent de collecter tous les déchets ménagers (excepté les ordures ménagères, l'amiante, les déchets explosifs...) qui seront ensuite valorisés ou éliminés suivant leur nature, dans les filières adaptées.



DECHETS, COMMUNE DE LABENNE

Donner ou jeter, vous avez le choix.

Des conteneurs sont à votre disposition sur 5 déchetteries pour le don aux associations de vos objets en bon état (meubles, électroménager, vaisselle, ...):

- Déchetteries de Bénesse-Maremne, Soorts-Hossegor et Tarnos pour l'association Emmaüs
- Déchetteries de Saint-Vincent-de-Tyrosse et Soustons pour l'association Voisinage.

Plus d'infos :

www.emmaus-france.org

www.association-voisinage.fr

LES POINTS TRI

Les points-tri permettent une collecte de proximité des emballages ménagers (verre, briques alimentaires / cartonnettes, bouteilles et flaconnages plastique, emballages métalliques), du papier et des piles.

Le tri sélectif permet de recycler les différents matériaux et donc de limiter le recours aux ressources naturelles (minerais, forêt, pétrole, gaz...).

LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS DE CUISINE

Le compostage des déchets de cuisine permet d'obtenir un produit de qualité, le compost, idéal pour votre jardin. Mais il permet surtout de détourner de la poubelle ses déchets de cuisine et d'en diminuer ainsi son volume. Au final, les transports et l'incinération des déchets sont limités.

De la cuisine...au jardin

En fonction de la superficie de son jardin et ou de la quantité de déchets, on peut choisir de composter soit en bac soit en tas.

- Le compostage en bac :

Il est fermé : les déchets ne sont pas visibles et ne sont pas soumis aux intempéries.
Il nécessite peu de place.

- Le compostage en tas :

Pas de contraintes de volumes.

Pas de restriction sur les quantités de déchets verts.

Que peut-on composter ?

Tous vos déchets de cuisine d'origine végétale : épluchures de légumes et de fruits, restes de légumes et fruits crus ou cuits, restes de pâtes, riz, purée, marc de café

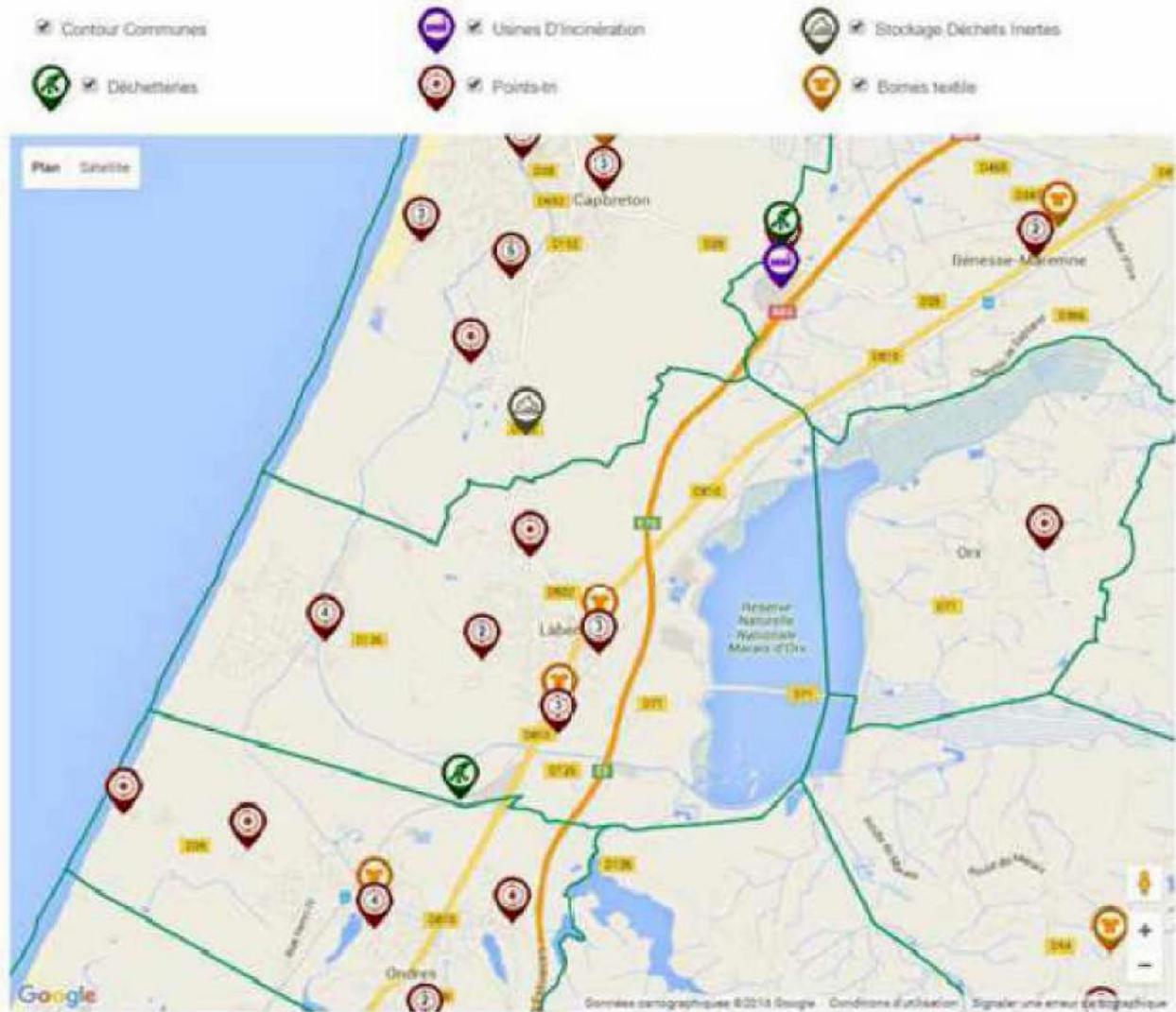


DECHETS, COMMUNE DE LABENNE

(avec filtre), sachets de thé et infusettes, pain, serviettes en papier et essuie-tout, les coquilles d'œufs, ainsi que les déchets de jardin (herbes et feuilles mortes).

ATTENTION ! Pour des raisons d'hygiène, nous vous conseillons de ne jamais mettre de déchets d'origine animale (restes de viande et poisson).

Vous obtiendrez ainsi un amendement organique naturel, idéal pour votre jardin ou votre potager, que vous pourrez utiliser pour vos propres besoins de jardinage !



LES SERVICES AUX PARTICULIERS

1 - Enlèvement d'encombrants

Si vous n'avez pas la possibilité d'apporter vos encombrants ou vos déchets de jardin à la déchetterie par vos propres moyens, le SITCOM réalise une collecte de ces déchets.

Comment en bénéficier ?

Vous devez prendre rendez-vous



DECHETS, COMMUNE DE LABENNE

en téléphonant au 05 58 72 03 94

ou

> [remplissez notre formulaire de demande en ligne](#)

2 - Mises à disposition de bennes

Le SITCOM loue des bennes (capacité : 12, 20 ou 30 m³) pour les déchets type cartons, ferraille, végétaux, inertes, ... Le SITCOM n'effectue pas de mise à disposition de bennes pour les déchets en mélange.

Ces locations se font pour une durée allant de 1 à 3 jours maximum.

Comment en bénéficier ?

Vous devez prendre rendez-vous

en téléphonant au 05 58 72 03 94

ou

> [remplissez notre formulaire de demande en ligne.](#)

3 - Collecte des déchets de soins

Service proposé aux patients en auto-traitement

ATTENTION !

Ce dispositif ne concerne pas les professionnels de santé ! En savoir plus sur la [collecte des déchets médicaux diffus](#).

Vous générez des déchets de soins (matériel piquant, coupant ou tranchant) : seringues, aiguilles, cathéters, micro-perfuseurs, stylos ou lancettes.



Demandez à votre pharmacien un emballage réglementaire gratuit (1 L ou 2 L) nécessaire pour les trier et stockez-les à l'écart des sources de chaleur, dans un endroit ventilé et surtout hors de portée des enfants.

Puis, rapportez-les dans une des 22 déchetteries du SITCOM Côte sud des Landes ou une des 4 déchetteries de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

IMPORTANT ! Ces déchets présentent un risque important d'infection et de contamination pour vos proches et le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets, c'est pourquoi il est nécessaire de les trier en les séparant des ordures ménagères.



LES ÉCO-ORGANISMES

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Il s'agit d'un organisme agréé par l'État, à but non lucratif, qui a en charge, pour le compte de ses adhérents, la collecte et le traitement d'un type de déchets ménagers.

Qui sont les adhérents des éco-organismes ?

Les producteurs sont responsables des produits qu'ils mettent sur le marché lorsque ceux-ci arrivent au fin de vie. À ce titre, ils adhèrent à l'éco-organisme référent, qui gère à leur place la collecte et le traitement de ces déchets, moyennant une taxe par produit mise sur le marché.

Quel est le rôle des collectivités ?

Les collectivités telles que le SITCOM, qui gèrent la collecte sélective de ces déchets, sont financièrement soutenues par les éco-organismes.

Le SITCOM et les éco-organismes

Les emballages ménagers	Eco-embalages	
Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)	Eco-système	
Le papier	Eco-PAPE	
Les textiles, linges de maison, chaussures	Eco-TEXT	
Les piles	Corepile	
Les déchets de cuisine (sauf déchets ménagers)	Eco-DEE	
Les lampes	Recycleum	
Les déchets de soins des ménages	DANSU	

SITCOM Côte sud des Landes

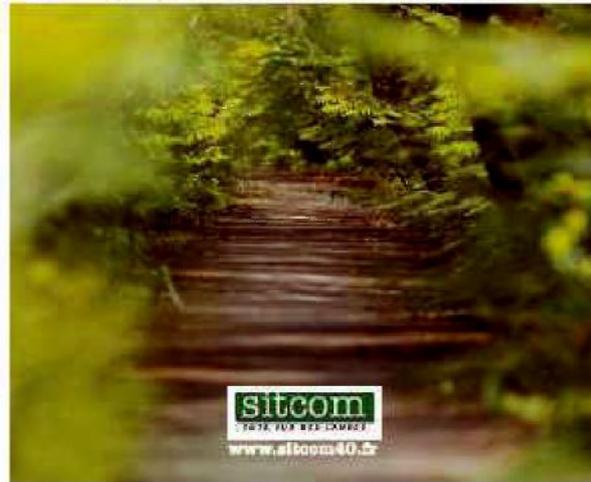
62 chemin du Bayonnais
40230 HENNESSE MARTEMTE
Tél. : 05 88 72 05 94 - Fax : 05 88 72 47 87
Mél : contact@sitcom40.fr



LE TRI... NATURELLEMENT !



Guide pratique des déchets sur la Côte sud des Landes



sitcom
TOUT SUR LES LANDES
www.sitcom40.fr

Ce guide a été imprimé sur du papier 100% recyclé à partir d'énergie et de produits 100% végétaux.





POURQUOI TRIER ?

Le tri sélectif des déchets ménagers permet de **recycler différents matériaux** : verre, papier, cartons, métaux, plastique...

Recycler, c'est donc **limiter le recours aux ressources naturelles** : minerais, forêts, pétrole, gaz...

En participant au tri sélectif, nous contribuons tous à **préserver l'environnement**.

Faisons un petit geste, tous, maintenant !



« Nous récupérons et recyclons vos emballages ménagers, grâce à 5 conteneurs sélectifs. »

IDÉE REÇUE

« Le tri des emballages ça prend de la place ! »

Pas de panique, adoptons des solutions simples ! Exemples : écrasez vos bouteilles en plastique dans le sens de la longueur, dépliez vos briques alimentaires, dépliez vos cartonnettes. Bien rangés, ces emballages prendront moins de place dans une caisse ou un sac.





LE POINT TRI



LE VERRE

Quoi ?	Les bocaux, pots, flacons et bouteilles.
Ne pas mettre	Le cristal, la vaisselle cassée, les lampes, le pyrex... → déchetterie
Recyclage	Le verre est indéfiniment recyclable. Après broyage, le verre, chauffé à plus de 1800 °C, prend toutes les formes qu'on souhaite et redevient une bouteille ou un bocal en verre.
Trucs et astuces	Les bouchons et couvercles en métal doivent être déposés au conteneur « boîtes métalliques ».
Geste de réduction	Privilégiez l'emballage en verre : il est recyclable à l'infini !



LE PAPIER

Quoi ?	Tous les papiers : enveloppes, brouillons, journaux, magazines...
Ne pas mettre	Les papiers souillés, de bombes, les mouchoirs en papier, essuie-tout... → poubelle
Recyclage	Le papier redevient du papier. Ce sera du papier recyclé. Chaque tonne de papier recyclé permet d'économiser 8 tonnes de bois.
Trucs et astuces	Ne froissez pas le papier en le jetant : à plat, il prend moins de place !
Geste de réduction	Vous ne voulez plus de publicité dans votre boîte aux lettres ? Collez l'autocollant « non à la pub » (http://www.gouvernement.fr/info/40.net). Même avec l'autocollant apposé sur votre boîte aux lettres, vous recevrez le journal de votre collectivité !



LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES

Quoi ?	Les conserves, les canettes, les bombes aérosols, les bidons et barquettes.
Ne pas mettre	Les bombes aérosols ayant contenu des produits toxiques ou avec des restes de produit à l'intérieur. → déchetterie
Recyclage	Après séparation de l'acier et de l'aluminium, ces emballages rejoignent dans l'industrie métallurgique.
Trucs et astuces	Videz correctement vos boîtes de conserves et embotez-les : vous gagnerez de la place.
Geste de réduction	Privilégiez les produits frais et de saison !



LE POINT TRI



LES BOUTEILLES ET FLACONNAGES EN PLASTIQUE

Quoi ?	Les bouteilles alimentaires (soda, eau, huile...), les flacons d'hygiène (gel douche, shampooing...), les flacons d'entretien (liquide vaisselle, lessive...).
Ne pas mettre	Le verre et acétiques en plastique, les films en plastique, les pots de yaourts... → poubelle
Recyclage	Tuyaux, seroules, pots de fleurs, fibres textiles synthétiques : peintures, tes-shirt... Avec 2 l de bouteille d'eau, on fabrique un petit potaire.
Trucs et astuces	Laissez les bouchons, ils se recyclent. Aplatissez vos bouteilles et fermez les à l'aide du bouchon : gain de place assuré !
Geste de réduction	Privilégiez les éco-recharges et consommez l'eau du robinet.



LES BRIQUES ALIMENTAIRES ET LES CARTONNETTES

Quoi ?	Les briques alimentaires (lait, jus de fruit, soupe...), les cartons peu volumineux (céréales, dinettes...).
Ne pas mettre	Les cartons d'emballages volumineux → déchetterie
Recyclage	Papier onduleux, essuie-tout...
Trucs et astuces	Dépliez-les : à plat, ils prendront moins de place.
Geste de réduction	Privilégiez les grands conditionnements et optez pour les achats en vrac.



LES PILES

Quoi ?	Les piles boutons, bâtons, plates et carrées.
---------------	---

• N'oubliez pas que vous pouvez aussi les déposer à la déchetterie !

Rappel

Les dépôts sauvages sont interdits sous peine d'amende (Article R.623-1 du code pénal).



LA DÉCHETTERIE

La déchetterie est un **espace aménagé, gardienné et clôturé. L'accès est libre pour les usagers et réglementé pour les professionnels** s'acquittant de la redevance spéciale. Seuls les véhicules dont le PTAO est inférieur ou égal à 5,5 T sont acceptés sur le haut du quai (pas de limitation de bondage sur le parc à végétaux).

Pour connaître les jours d'ouverture et la liste des déchetteries : www.sitcom40.fr
Attention : pas de déchets explosifs, d'amiante, d'ordures ménagères, de déchets radioactifs, de graisses des bacs à graisse, de bâches agricoles...



Le tri des déchets ménagers est un **geste facile à effectuer** pour chacun d'entre nous, mais c'est également pour nous et pour les générations futures un **engagement pour l'environnement, pour l'économie et contre le gaspillage.**

Favoriser le recyclage, c'est épargner les ressources naturelles. Jeter mieux et recycler plus, c'est permettre **des économies d'énergie et de matières premières**, et c'est aussi ralentir l'augmentation des coûts de traitement des déchets ménagers.

Nous utilisons chaque jour des produits et objets contenant des substances nocives. Il est donc nécessaire de **trier ces déchets** et de **les déposer à la déchetterie**. Ils seront ainsi traités dans les conditions réglementaires. Pas de panique, les objets eux-mêmes ne sont pas dangereux, ce sont les substances qu'ils contiennent qui le sont pour l'environnement et notre santé.



LA DÉCHETTERIE

Les cartons	Cartons d'emballages volumineux
La ferraille	Déchets métalliques : vitres, poêles...
Les déchets non valorisables	Bonniers, matelas, salons de jardin, emballages en plastique volumineux, vêtements ou tissus souillés, matelas en mousse...
Les gravats	Déchets inertes : parpaings, briques, sable, vitres...
Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (Les DEEE) :	
• Le gros électroménager froid	Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs...
• Le gros électroménager hors froid	Lave-linge, chauffe-eau, ferre, sèche-linge,...
• Les écrans	Ordinateurs portables, téléviseurs,...
• Les petits appareils en mélange	Écouteurs, câbles, épilateurs, aspirateurs, téléphones portables, micro-ondes, plaques de cuisson...
• Les lampes remplissant du gaz	Tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie...

Bon à savoir

Si votre appareil est en état de marche, pensez à le donner à une association caritative !
 Certaines déchetteries sont équipées d'un conteneur maritime pour Emmanuelle ou Volantage.

Lorsque vous achetez un nouvel équipement, le vendeur doit vous reprendre l'ancien.

Les lampes à filament et les halogènes ne contiennent pas de gaz. Vous pouvez donc les jeter à la poubelle.

Les produits toxiques

Peintures, solvants, produits phytosanitaires...

Bon à savoir

Vous ne devez en aucun cas les jeter dans l'évier car ils perturbent le fonctionnement des réseaux et diminuent la capacité des stations d'épuration. C'est le cas également pour les huiles de friture !



LA DÉCHETTERIE

Les piles

Boutons, bâtons, plates et carrées.

Bon à savoir

Vous pouvez les déposer ainsi dans votre supermarché, dans votre bureau de tabac ou au point tri.

Faites aussi à utiliser des piles rechargeables !



Les batteries et accumulateurs

L'huile de vidange

Bon à savoir

Une goutte d'huile de vidange peut rendre impropre à la consommation jusqu'à 25 litres d'eau.

Les filtres à huile

Les huiles de friture

Les déchets de soins des ménages

Matériaux piquants, coupants, tranchants, tel que les seringues, les aiguilles, les lancettes, les cathéters...

Bon à savoir

Des contenants sont à votre disposition dans les pharmacies pour les particuliers en autocroisement. Stockez-les à l'écart des sources de chaleur, dans un endroit ventilé et surtout hors de portée des enfants.

Les médicaments

Les cartouches d'imprimantes

Les extincteurs

Les bouteilles de gaz



LA DÉCHETTERIE

Les radiographies

Les végétaux

Les tontes de gazon, branches, feuilles... (sans plastique ou tout autre déchet)

Bon à savoir

Vous pouvez faire aussi du compost en lis chez vous au fond du jardin avec les tontes et les feuilles. Nous vous rappelons que le brûlage est interdit quel que soit le débit. (Article 54 du règlement sanitaire départemental)

Les rondins, les billes de bois et les souches

Les palettes

Le bois

Ferres, planches, moellons tels volumétriques.

Les vêtements, les lunettes, les jouets et livres

Bon à savoir

Pensez à les donner à une association caritative ! Certaines déchetteries sont équipées d'un conteneur maritime pour l'annuaire ou Voisinage.

Les pneumatiques

Bon à savoir

Votre garagiste doit aussi les reprendre.



• Un POINT TRI est à votre disposition dans chaque déchetterie.

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE ?

Certains vont être recyclés ou valorisés : la ferraille, les végétaux...

D'autres seront éliminés dans des filières spécialisées réglementaires : les DMR, les produits toxiques, les déchets de soins.

Les gravats seront déposés en installations de stockage recevant uniquement des déchets inertes.



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:50

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (T3P)

VOUS AVEZ UN JARDIN ?



Le compostage des déchets de cuisine permet d'obtenir un produit de qualité, le compost, idéal pour votre jardin. Mais il permet surtout de détourner de la poubelle ses déchets de cuisine et d'en diminuer ainsi son volume. Au final, le transport et l'incinération des déchets sont ainsi limités.



LE COMPOSTAGE

Mettre

Épluchures de fruits et de légumes, restes de légumes et fruits crus ou cuits, restes de pâtes, riz, purée, marc de café (avec filtre), sachets de thé et infusettes, pain, serviettes en papier, essuie-tout, coquilles d'œufs et déchets de jardin en petite quantité.

Ne pas mettre

Pour des raisons d'hygiène, nous vous conseillons de ne pas mettre de déchets d'origine animale (restes de viande et poisson).

Recyclage

On obtient du compost qui constitue un apport de matière organique pour le sol. Il a pour but de le maintenir en bon état pour la culture.

Trucs et astuces

En fonction de la superficie de son jardin et de la quantité de déchets, optez pour le compostage soit en tas soit en bac.

Geste de réduction

Le compostage est déjà un geste de prévention puisqu'il permet de diminuer la taille de sa poubelle !

Bon à savoir

Retrouvez des astuces pour mieux consommer, pour mieux conserver les aliments, pour mieux gérer les repas dans le guide **"Apprenons à bien gérer nos déchets alimentaires"** sur www.sitcom40.fr ou sur simple demande.

Le SITCOM Côte sud des Landes met GRATUITEMENT un composteur à votre disposition.

Pour tout renseignement : **05 58 72 03 94** ou www.sitcom40.fr





SOMMAIRE

-  **Le point tri** **P.2**
-  **La déchetterie** **P.8**
-  **Le compostage individuel** **P.9**
-  **La collecte des ordures ménagères** **P.10**

Rabat

- Eco-organismes
- Déchèteries

Le SITOOM, c'est quoi ?

Le Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères de la Côte sud des Landes est un établissement public créé en 1982. Il regroupe pour tout le sud-ouest du département des Landes, quatre communautés de communes et une communauté d'agglomération. Sa compétence est la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Le SITOOM gère également un réseau de 22 déchetteries et plus de 500 points d'apport volontaire, les points tri, où peuvent être déposés les emballages recyclables. Tous ces services et équipements complémentaires permettent de contribuer à une meilleure gestion et élimination des déchets ménagers sur la côte sud des Landes.



Achévères du SITOOM Côte sud des Landes



LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le SITOOM Côte sud des Landes assure la collecte des ordures ménagères pour 28 des 76 communes adhérentes. La collecte se fait par l'intermédiaire de bacs de regroupement qui sont à proximité de chez vous. Vous avez trié vos déchets, vous avez composé : la quantité de déchets jetés dans votre poubelle est limitée !



LES ORDURES MÉNAGÈRES

- Quoi ?** Tous ce qu'on ne peut pas taper comme les films plastiques, pots de yaourt en plastique...
- Que devient ma poubelle ?** Des déchets de nos poubelles sont traités dans une usine d'incinération d'ordures ménagères.
- Trucs et astuces** Pour limiter les nuisances odores émanant de votre poubelle, une fois le remplissage de ses déchets, déposez au fond une feuille de journal plié en quatre. En été, l'écure d'empêcheur absorbe les odeurs.
- Conseil de réduction** Tous vos déchets et films de compostage individuel, évitez d'acheter et jetez-les.

Veillez à utiliser strictement les contenants ! Respectez et respectent les règles suivantes :

- Les déchets dangereux sont interdits (Article R. 561-1 du code pénal).
- Les sacs n'ont à votre disposition ne doivent pas être déchirés.
- Tout verre cassé est à déposer dans sac poubelle fermé.
- Tous les déchets qui y figurent d'acceptation : végétaux, cartons, déchets (papier et carton) ne doivent pas être déposés dans les poubelles et d'emballages (papier et carton) ne doivent pas être déposés dans les poubelles.

DÉFINITIONS

- Développement organique**
Produit issu du compostage des déchets organiques qui agit sur le sol pour en améliorer ses propriétés : fertilisation, amélioration de sa structure...
- Déchets inertes**
Déchets qui, stockés, ne représentent pas de risques d'impacts négatifs sur l'environnement. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent pas de réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact.
- Déchets ménagers et assimilés**
Déchets issus de l'activité domestique des ménages ou déchets industriels banals produits par les artisans, les commerçants et les activités de services, collectés dans les mêmes conditions.
- Développement durable**
Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.
- Ressources naturelles**
Tout ce qui existe sur Terre qui n'est pas fabriqué par l'homme et qu'il exploite pour ses besoins : l'eau, l'air, le gaz, le bois, le pétrole...

Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud

Département des Landes

Commune de Labenne

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.4

ZONES NATURELLES D'INTERET ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE



Géomètre-Expert



Modélisation 3D B.BIM



Photogrammétrie par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VSD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Ablaud - CS 80091
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1299 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Dossier n°130497

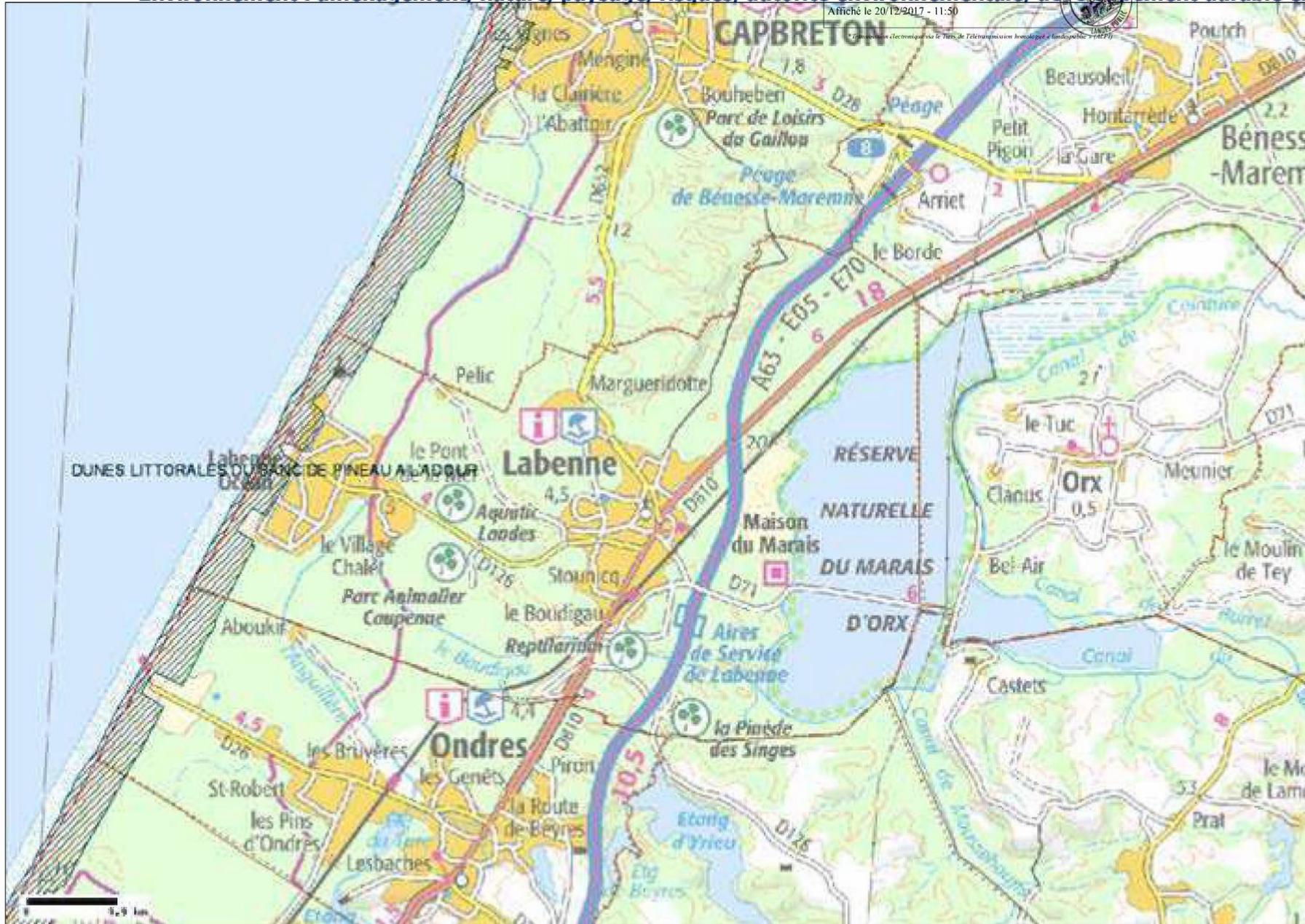
Identifiant unique*: 040-24400865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



Environnement : aménagement, nature, paysage, risques, autorité environnementale, développement durable en Aquitaine



Contenu de la carte

Tous droits réservés.

Document imprimé le 26 Juillet 2013, serveur Carmen v2, <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>; Service: DREAL Aquitaine.

1

**INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE**

Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN

Zone mise à jour le 08/03/2012 -- Document généré le 19/04/2012

Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:59

Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:50

Affiché le 20/12/2017 - 11:50

TYPE DE PROCÉDURE

Modernisation de Zone

IDENTIFIANT NATIONAL

720002372



RÉGION ADMINISTRATIVE

Aquitaine

IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE

Code régional : 42520000 / Zone de type 2

3-NOM DE LA ZONE

DUNES LITTORALES DU BANC DE PINEAU A L'ADOUR

4-ANNÉE DE DESCRIPTION

01/01/1985

ANNÉE DE MISE A JOUR

01/01/2005

5-LOCALISATION

a) Commune(s) :

- Seignosse (40296)
- Soorts-Hossegor (40304)
- Soustons (40310)
- Tarnos (40312)
- Vielle-Saint-Girons (40326)
- Vieux-Boucau-les-Bains (40328)
- Teste-de-Buch (33529)
- Biscarrosse (40046)
- Capbreton (40065)
- Gastes (40108)
- Labenne (40133)
- Lit-et-Mixe (40157)
- Messanges (40181)
- Mimizan (40184)
- Moliets-et-Maa (40187)
- Ondres (40209)
- Sainte-Eulalie-en-Born (40257)
- Saint-Julien-en-Born (40266)

b) Altitude(s): 0 m à 20 m.

c) Superficie: 3224 hectares.

e) Relation parent/enfant - Znieff Type I enfant :

f) ZNIEFF liée :

- DUNES DE TARNOS (N°NAT : 720020063 - N°REG : 42520002)

6-RÉDACTEUR(S) DE LA FICHE

- GEREÀ

7-TYPOLOGIE DES MILIEUX

a) Milieux déterminants

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation					
720002372	16.12	Groupements annuels des plages de sable			
720002372	16.212	Dunes blanches			
720002372	16.222	Dunes grises de gascogne			
720002372	16.29	Dunes boisées			
720002372	16.3	Lettes dunaires humides (= pannes humides, = dépressions humides intradunales)			

b) Milieux autres

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation					
720002372	16.11	Plages de sable sans végétation			
720002372	16.211	Dunes embryonnaires			
720002372	16.26	Dunes à salix arenaria			
720002372	42.8	Bois de pins méditerranéens			

c) Milieux périphériques

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:50	Surface*	Observation*
* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation						
720002372	11.12	Eaux du talus et du plateau continental (= eaux nêritiques)		Affiché le 20/12/2017 - 11:50		
720002372	13.1	Fleuves et rivières soumis à marées				
720002372	86.1	Villes				
720002372	86.3	Sites industriels en activité				



*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué par la République Française (TRTP)

8-COMPLÉMENTS DESCRIPTIFS

a) Géomorphologie

- 11 Dune, plage

b) Activités humaines

- 02 Sylviculture - 05 Chasse - 07 Tourisme et loisirs - 08 Habitat dispersé - 12 Circulation routière ou autoroutière - 19 Gestion conservatoire

c) Statuts de propriété

- 10 Etablissement public - 30 Domaine communal - 40 Domaine départemental - 60 Domaine de l'état - 64 Domaine public maritime

d) Mesures de protection

- 11 Terrain acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral - 12 Périmètre d'acquisition approuvé par le Conservatoire de l'Espace Littoral - 13 Terrain acquis par le département grâce à la TDENS - 17 Zone ND du POS - 18 Espace Classé Boisé - 21 Forêt domaniale - 31 Site inscrit selon la loi de 1930 - 41 Zone protégée au titre de la Loi Littoral - 62 Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)

e) Autres inventaires

- ZSC (Directive Habitats)

9-FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

- 110 Habitat humain, zones urbanisées - 250 Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement - 530 Plantations, semis et travaux connexes - 550 Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes - 610 Sports et loisirs de plein-air - 640 Cueillette et ramassage - 730 Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public - 810 Erosions - 850 Incendies - 915 Fermeture du milieu

10-CRITÈRES D'INTÉRÊT

a) Patrimonial

- 10 Ecologique - 20 Faunistique - 25 Reptiles - 30 Floristique - 33 Lichens - 36 Phanérogames

b) Fonctionnel

- 50 Fonctions de protection du milieu physique - 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

c) Complémentaire

- 81 Paysager - 82 Géomorphologique

11-BILAN DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES ESPÈCES

Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Autres Invertébrés	Phanérogames	Ptérédiphytes	Bryophytes	Algues	Champignons	Lichens	Habitats
Bon	Faible	Faible	Nulle	Nulle	Moyen	Moyen	Bon	Nulle	Moyen	Nulle	Faible	Moyen	Nulle

12-CRITÈRES DE DÉLIMITATION DE LA ZONE

a) Critère de délimitations

- 02 Répartition et agencement des habitats - 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage - 05 Occupation du sol (CORINE-Landcover)

b) Commentaire de délimitations

- Cette Znieff comprend l'ensemble du système dunaire littoral entre le bassin d'Arcachon et l'Adour. Les limites latérales comprennent l'ensemble des formations suivantes : la plage (zone soumise aux marées), le haut de plage, l'avant-dune, le cordon dunaire, la dune grise, la frange forestière et l'arrière dune boisée.

Pour tenir compte de la dynamique des milieux, de la mobilité du cordon dunaire et des fonctions de l'arrière dune boisée (protection physique, écologie, faune et avifaune), la limite orientale est établie généralement sur le bas fond situé en arrière de la première dune boisée. Pour des raisons pratiques et de façon à faciliter le repérage, cette limite est établie généralement sur le chemin, la piste cyclable ou la voie souvent présente sur cette zone. Elle inclut les boisements d'arrière-dune (forêts domaniales, forêts de protection) gérés de façon extensive par l'ONF et exclut les zones urbanisées ou aménagés.

La limite nord exclue la dune correspondant à l'exutoire du bassin d'Arcachon (traverse dunaire particulière). Les limites incluent la zone militaire de Lous Lamanch, les zones humides d'arrière dune de Maillouèyre (commune de Miquizan). Elles excluent les différents courants et les milieux associés qui la traversent et les zones urbanisées.



13-COMMENTAIRE GÉNÉRAL

- Le système plage/cordon dunaire/arrière-dune/dune boisée de l'Aquitaine constitue un ensemble écodynamique semi-naturel remarquable de la façade Atlantique.

Du sud du bassin d'Arcachon (Gironde) à l'Adour (Landes), le cordon dunaire présente une grande diversité de faciès morphodynamique et de cortèges végétaux. Les différents milieux qui composent ce complexe dunaire sont très interdépendants les uns des autres. Plusieurs associations végétales se succèdent et constituent de nombreux habitats prioritaires pour leur conservation et de nombreuses phytocénoses endémiques ou rares de la façade atlantique. La flore y est très spécialisée, très diversifiée et riche en endémique (stations à *Alyssum loiseleurii*, *Hieracium eriophorum*) et souvent rares (stations remarquable à *Pancreaticum maritimum* et à *Euphorbia peplis*). Le secteur de St Girons à Ondres est le tronçon le plus riche en endémique du littoral d'Aquitaine, tandis que les dunes de Tarnos et Ondres présentent de nombreuses stations d'espèces rares ou en danger de disparition de la façade atlantique.

Pour la faune, il s'agit de milieux pouvant offrir des biotopes particuliers et originaux. Pour exemple, le lézard ocellé trouve ici des conditions favorables en limite de son aire de répartition. L'entomofaune présente de nombreuses espèces caractéristiques des habitats dunaires avec des influences méditerranéennes et ibériques.

L'ONF, depuis de nombreuses années, s'est orientée vers une gestion extensive et patrimoniale du cordon dunaire (gestion douce et génie écologique, protection de stations botaniques rares ou protégées) et de l'arrière dune boisée avec entre autres la conservation d'une part importante de feuillus (diversification des essences) dans la pinède et la conservation des arbres âgés ou morts.

Il subsiste néanmoins des problèmes importants qui menacent certains secteurs de dune : aménagement et urbanisation, fréquentation touristique non contrôlée, pénétration de véhicules tout terrain, nettoyage drastique des plages.

Des compléments pourraient être envisagés au niveau du terrain militaire de Lous-Lamanch sur la commune de La Test-de-Buch. En raison de l'absence d'exploitation forestière forte et de plantation de pin maritime en bordure de la dune littoral, cette zone présente des potentialités écologiques importantes.

14-AUTRES COMMENTAIRES

a) Commentaires sur la géomorphologie

-

b) Commentaires sur les activités humaines

-

c) Commentaires sur les statuts de propriété

- Etablissement public : Plusieurs sites sont acquis et gérés par le Conservatoire du littoral

d) Commentaires sur les mesures de protection

-

e) Commentaires sur les facteurs d'évolution

- L'érosion marine et l'ensablement sont les principaux facteurs naturels influençant l'évolution de la zone et le faciès de la dune littorale. Le budget sédimentaire est positif sur le secteur du centre landais, négatif de Capbreton à Ondres et relativement stable d'Ondres à Tarnos. D'autres facteurs sont toutefois présents comme la fréquentation par les 4x4, les motos, la surfréquentation touristique, le piétinement, l'activité militaire, les aménagements touristiques et le développement de l'urbanisation sur la dune ou à proximité immédiate (particulièrement important dans le sud des Landes).

Le nettoyage mécanique systématique des plages participe également à l'appauvrissement écologique du système plage/dune. Pour diminuer cet impact, il est nécessaire de mettre en oeuvre une organisation conjointe des nettoyages mécaniques (zone de baignades, zones fortement touristiques...) et des nettoyages manuels sélectifs (haut de plage, zone végétalisée, zone de laisses...)

f) Commentaires sur les habitats

- 1629 Dunes boisées : Il s'agit d'une phytocénose endémique (frange forestière et dune boisée thermo-atlantique à chêne liège accompagné de son cortège (*Cistus salvifolius*, *Festuca vasconensis*, *Koeleria glauca*, *Phillyrea angustifolia* ...)).

Identifiant unique*: 040-24400865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Annulé le 20/12/2017 - 11:50

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission hospitalier e Landaispublic v02/17



Environnement : aménagement, nature, paysage, risques, autorité environnementale, développement durable en Aquitaine



Contenu de la carte

Tous droits réservés.

Document imprimé le 26 Juillet 2013, serveur Carmen v2, <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>; Service: DREAL Aquitaine.



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique de la Région Aquitaine

Numéro : 4206 0001

Type : 1

*Transmission électronique Ancien numéro : 4006 0001 N° SFE : 198327

ZONE MARECAGEUSE DU CANAL DE MOUSSEHOUNS

Auteur(s) : COMITE DES INVENTAIRES AQUITAINE

Date de description: 1983

Superficie : 296 ha

Altitude : 5 - 12 m

Liste des communes concernées par la zone :

40133 LABENNE

40248 SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX

40273 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX

Typologie : (le premier type donné est le type principal)

18 Marais, tourbière

21 Forêt, bois

19 Prairie humide

(En périphérie :)

24 Prairies et terres cultivées sans bois

26 Plaine

27 Colline

21 Forêt, bois

Lithologie :

6 Sables et alluvions siliceux

18 vases

(En périphérie :)

12 Argiles, marnes, limons

Activités humaines :

5 Chasse

(En périphérie :)

1 Agriculture

2 Sylviculture

4 Pêche

5 Chasse

7 Tourisme et équipement de loisir

9 Habitat : agglomération

12 Autoroute et grandes routes (circulation intense)

Mesures :

5 Zone urbaine (ZU)

(En périphérie :)

Statut de propriété :

2 Privé

(En périphérie :)

2 Privé

5 Domaine de l'Etat



Ancien Numéro : 40060001

N de Zone: 42060001

7 - Intéret

Synthèse des éléments précisant le niveau d'intérêt : aspects biologique (voir liste d'espèces), écologiques, géologiques, géomorphologique, climatique, paysager, spéléologique, pédagogique etc ...

La vallon du canal de Moussehouns forme un ensemble biologique remarquable car il présente des juxtapositions de milieux différents et complémentaires.

Ces milieux de boisement et de prairies humides accueillent une faune très intéressante.

Potentialités biologiques de la zone:

8 - Dégradations et Menaces : Protection souhaitées

Dégradations réalisées, en cours ou prévisibles

Utilité et urgence d'une protection, forme souhaitable ; protection en cours

Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:50

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



Bibliographie

Références bibliographiques compètes concernant la zone

CHARMOY R.F, 1983 :

Etude du milieu naturel biologique du dossier d' enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la modification du plan d' occupation des sols. Autoroute " la Pyrénéenne" A 64 Bayonne - Tarbes Est.
Direction départementale de l' équipement des Landes.

Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « Landespublic » (AZEP)

10 - Nombre d'annexes : 0
numéro d'annexe : 0

N.B. : Les informations : "Activités humaines", "Mesures" et "Statut de propriété" ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être vérifiées avant utilisation.



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique de la Région Aquitaine

Numéro : 4206

Type : 2

*Transmission électronique. Ancien numéro de classement : 4006. N° SFE (Système de l'Etat) : 19477

ZONES HUMIDES ASSOCIEES AU MARAIS D'ORX

Auteur(s) : COMITE DES INVENTAIRES AQUITAINE

Date de description : 1983

Superficie : 2180 ha

Altitude : 2 - 30 m

Liste des communes concernées par la zone :

40036	BENESSE-MAREMNE
40042	BIARROTTE
40044	BIAUDOS
40133	LABENNE
40209	ONDRES
40213	ORX
40248	SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX
40272	SAINT-MARTIN-DE-HINX
40273	SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
40292	SAUBRIGUES

Typologie : (le premier type donné est le type principal)

18	Marais, tourbière
17	Lac, réservoir, étang
21	Forêt, bois
19	Prairie humide

Lithologie :

6	Sables et alluvions siliceux
---	------------------------------

Activités humaines :

1	Agriculture
2	Sylviculture
4	Pêche
5	Chasse
7	Tourisme et équipement de loisir

Mesures :

1	Nul
2	Périmètre sensible
4	Plan d'occupation des sols (POS)
5	Zone urbaine (ZU)
7	Zone NB

Statut de propriété :

2	Privé
5	Domaine de l'Etat

(En périphérie :)

21	Forêt, bois
24	Prairies et terres cultivées sans bois
26	Plaine
27	Colline

(En périphérie :)

6	Sables et alluvions siliceux
---	------------------------------

(En périphérie :)

1	Agriculture
2	Sylviculture
5	Chasse
7	Tourisme et équipement de loisir
9	Habitat : agglomération
12	Autoroute et grandes routes (circulation intense)

(En périphérie :)

1	Nul
---	-----

(En périphérie :)

2	Privé
5	Domaine de l'Etat

N.B. : Les informations "Activités humaines", "Mesures" et "Statut de propriété" ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être vérifiées avant utilisation.



Ancien Numéro : 4006

7 - Interet

Synthèse des éléments précisant le niveau d'intérêt : aspects biologique (voir liste d'espèces), écologiques, géologiques, géomorphologique, climatique, paysager, spéléologique, pédagogique etc ...

- La présence des cours d' eau d' Yrieu et de Lamoullasse joue un rôle important pour le stationnement des oiseaux d' eau car ces zones sont situées sur l' axe migratoire des oiseaux européens.
- Les zones de marais non boisées présentent un grand intérêt pour les espèces aquatiques comme la loutre et le vison d' Europe.
- Les marais boisés procurent des refuges à certaines espèces très rares sur le plan national : loutre.
- Les boisements sont des milieux complémentaires aux zones humides en diversifiant les possibilités d' habitat.
- Dans cette zone, l' intérêt biologique réside dans la présence d' espèces rares, dans la densité d' espèces plus communes et dans les potentialités des différents milieux.

Potentialités biologiques de la zone: Forte potentialité du marais sud d' Orx et du marais d' Orx pour l' avifaune.

8 - Dégradations et Menaces : Protection souhaitées

Dégradations réalisées, en cours ou prévisibles

Mise en culture d' anciens marais d' Orx et boisement du marais sud d' Orx après les travaux de drainage.
Projet de construction de l' autoroute A 64.

Utilité et urgence d' une protection, forme souhaitable ; protection en cours

Demande de mise en réserve de chasse pour l' étang d' Yrieu et l' étang de Lamoullasse.
Réhabilitation du marais sud d' Orx

Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:50

Affiché le 20/12/2017 - 11:50

modification du plan d'occupation des sols.



Bibliographie

Références bibliographiques compètes concernant la zone

CHARMOY R.F, 1983 : Dossier d' enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la modification du plan d' occupation des sols.
Autoroute " la Pyrénéenne" A 64 Bayonne - Tarbes Est. Etude du milieu naturel biologique., 3 pages. D.D.E. des Landes.

Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (AZP)

10 - Nombre d'annexes : 0
numéro d'annexe : 0

N.B. : Les informations : "Activités humaines", "Mesures" et "Statut de propriété" ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être vérifiées avant utilisation.



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique de la Région Aquitaine

Numéro : 4252

Type : 2

*Transmission électronique Ancien numéro : 0004 homologué N° SEF : 23727

DUNES LITTORALES ENTRE CONTIS ET LA BARRE DE L'ADOUR

Auteur(s) : COMITE DES INVENTAIRES AQUITAINE

Date de description : 1965-1985

Superficie : 3220 ha

Altitude : 0 - 20 m

Liste des communes concernées par la zone :

- 40065 CAPBRETON
- 40133 LABENNE
- 40157 LIT-ET-MIXE
- 40181 MESSANGES
- 40187 MOLIETS-ET-MAA
- 40209 ONDRES
- 40266 SAINT-JULIEN-EN-BORN
- 40296 SEIGNOSSE
- 40304 SOORTS-HOSSEGOR
- 40310 SOUSTONS
- 40312 TARNOS
- 40326 VIELLE-SAINT-GIRONS
- 40328 VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS

Typologie : (le premier type donné est le type principal)

- 8 Dune
- 7 Plage, (sable, galets)

(En périphérie :)

- 21 Forêt, bois
- 2 Mer ouverte (à proximité d'une côte)

Lithologie :

- 6 Sables et alluvions siliceux

(En périphérie :)

Activités humaines :

- 4 Pêche
- 7 Tourisme et équipement de loisir

(En périphérie :)

Mesures :

- 0 Indéterminée
- 4 Plan d'occupation des sols (POS)
- 7 Zone NB

(En périphérie :)

- 0 Indéterminée

Statut de propriété :

- 7 Domaine public maritime (DPM)

(En périphérie :)



Ancien Numéro : 0004

N de Zone: 4252

7 - Intéret

Synthèse des éléments précisant le niveau d'intérêt : aspects biologique (voir liste d'espèces), écologiques, géologiques, géomorphologique, climatique, paysager, spéléologique, pédagogique etc ...

Les groupements végétaux rencontrés dans cette zone comprennent de nombreuses espèces atlantiques spécifiques des dunes littorales et qui trouvent ici leur limite méridionale, quelques endémiques propres au littoral aquitain et, enfin, un certain nombre d'espèces d'origine méditerranéennes.

Potentialités biologiques de la zone: Faibles car les conditions écologiques qui y régissent sélectionnent un petit nombre d'espèces végétales particulièrement adaptées.

8 - Dégradations et Menaces : Protection souhaitées

Dégradations réalisées, en cours ou prévisibles

Milieu très sensible à la fréquentation humaine (piétinement) en particulier au niveau des points d' accès à la plage.

Utilité et urgence d'une protection, forme souhaitable ; protection en cours

Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:50

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (AZP)

Bibliographie

Références bibliographiques compètes concernant la zone

BOUBY H. , 1985 : Contribution à l' inventaire floristique du Sud-Ouest (Landes et Basses-Pyrénées).Bull.Cent.d' Etud.Rech.Sci.Biarritz. 5 (3), pp 301 à 307.

DUPONT P., 1961 : Sur la distribution du Philyrea Angustifolia le long du littoral landais. Bull.Soc.d' Hist.Nat.de Toulouse. 96 (3-4) pp 259-266

10 - Nombre d'annexes : 0
numéro d'annexe : 0

N.B. : Les informations : "Activités humaines", "Mesures" et "Statut de propriété" ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être vérifiées avant utilisation.

Identifiant unique*: 040-24400865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Affiché le 20/12/2017 - 11:50

* Transmission électronique via le Tiers de l'Administration électronique (TAE) de l'État

Environnement : aménagement, nature, paysage, risques, autorité environnementale, développement durable en Aquitaine



Contenu de la carte

Tous droits réservés.

Document imprimé le 26 Juillet 2013, serveur Carmen v2, <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>; Service: DREAL Aquitaine.

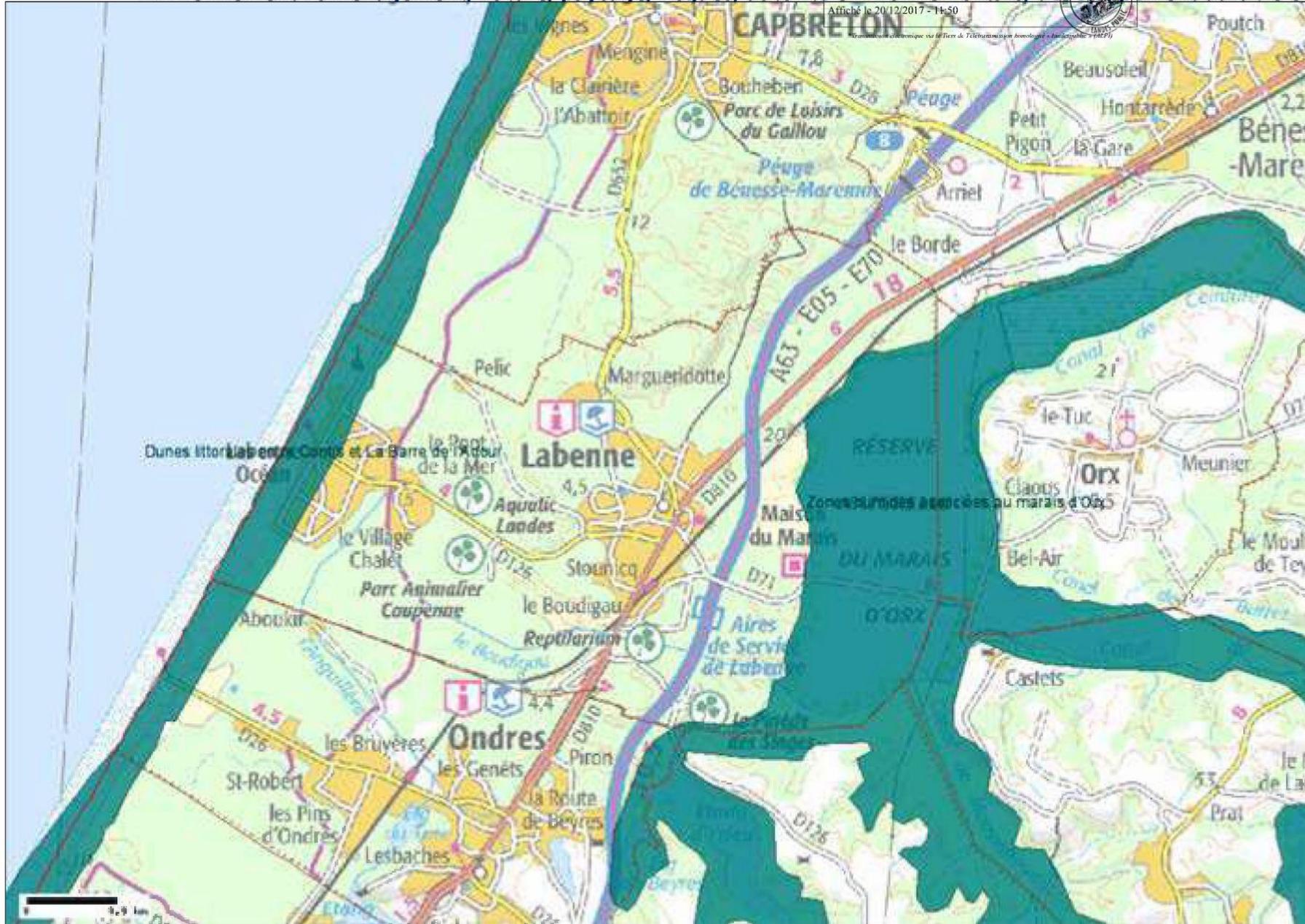
Identifiant unique*: 040-24400865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



Environnement : aménagement, nature, paysage, risques, autorité environnementale, développement durable en Aquitaine



Contenu de la carte

Tous droits réservés.

Document imprimé le 26 Juillet 2013, serveur Carmen v2, <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>; Service: DREAL Aquitaine.

Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud
Département des Landes
Commune de Labenne

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.5 NATURA 2000

- Géomètre-Expert
- Modélisation 3D B.S.M
- Restaure par drone
- Urbanisme & Paysage
- Ingénierie VSD
- A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Ablaud - CS 800F1
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1299 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Dossier n°130497



Muséum
national
d'Histoire
naturelle

Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7210063>

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (AEP)



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7210063 - Domaine d'Orx

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	12
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	13
6. GESTION DU SITE	13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR7210063

1.3 Appellation du site

Domaine d'Orx

1.4 Date de compilation

28/02/1990

1.5 Date d'actualisation

31/12/2002

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Aquitaine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/10/2004



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <http://www.legifrance.gouv.fr/jo/pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000807266>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,39583°

Latitude : 43,59583°

2.2 Superficie totale

752 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
72	Aquitaine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
40	Landes	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
40133	LABENNE
40213	ORX
40248	SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A002	Gavia arctica	c	0	1	i	P		D			
B	A004	Tachybaptus ruficollis	w	2	24	i	P		C	A	C	A
B	A004	Tachybaptus ruficollis	r			i	P		C	A	C	A
B	A005	Podiceps cristatus	w	1	36	i	P		C	A	C	A
B	A005	Podiceps cristatus	r			i	P		C	A	C	A
B	A007	Podiceps auritus	w	0	1	i	P		D			
B	A008	Podiceps nigricollis	w	1	3	i	P		C	A	C	A
B	A008	Podiceps nigricollis	c			i	P		C	A	C	A
B	A017	Phalacrocorax carbo	w	160	650	i	P		C	A	C	A



B	A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	c	200	300	i	P	C	A	C	A
B	A021	<i>Botaurus stellaris</i>	w	1	3	i	P	C	B	C	B
B	A021	<i>Botaurus stellaris</i>	c			i	P	C	B	C	B
B	A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	r	2	2	p	P	D	A	C	A
B	A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	p			i	P	D	A	C	A
B	A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	c		17	i	P	D	A	C	A
B	A024	<i>Ardeola ralloides</i>	c	4	4	i	P	D	A	C	A
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	w			i	P	C	A	C	A
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	r			i	P	C	A	C	A
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	p		70	i	P	C	A	C	A
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	c	100	200	i	P	C	A	C	A
B	A027	<i>Egretta alba</i>	w	0	2	i	P	C	A	C	A
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	w	100		i	P	C	A	C	A
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	r			i	P	C	A	C	A
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	c	100		i	P	C	A	C	A
B	A029	<i>Ardea purpurea</i>	r	9	9	p	P	D	B	C	B
B	A029	<i>Ardea purpurea</i>	c	1	4	i	P	D	B	C	B
B	A030	<i>Ciconia nigra</i>	c	1	3	i	P	D	A	C	A
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	c	1	4	i	P	D	A	C	A
B	A032	<i>Plegadis falcinellus</i>	c	0	6	i	P	C	A	C	A
B	A034	<i>Platalea leucorodia</i>	w			i	P	C	A	C	A
B	A034	<i>Platalea leucorodia</i>	r	5	5	p	P	C	A	C	A
B	A034	<i>Platalea leucorodia</i>	c	2	62	i	P	C	A	C	A



B	A043	<i>Anser anser</i>	w	200	900	i	P	C	B	C	B
B	A043	<i>Anser anser</i>	c	50	50	i	P	C	B	C	B
B	A048	<i>Tadorna tadorna</i>	w			i	P	C	B	C	B
B	A048	<i>Tadorna tadorna</i>	c			i	P	C	B	C	B
B	A050	<i>Anas penelope</i>	w	50	50	i	P	C	B	C	B
B	A051	<i>Anas strepera</i>	w	50	50	i	P	C	B	C	B
B	A051	<i>Anas strepera</i>	c	50	50	i	P	C	B	C	B
B	A052	<i>Anas crecca</i>	w	2000	2000	i	P	C	B	C	B
B	A052	<i>Anas crecca</i>	c	2000	2000	i	P	C	B	C	B
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	w			i	P	C	B	C	B
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	r			i	P	C	B	C	B
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	c	500		i	P	C	B	C	B
B	A054	<i>Anas acuta</i>	w		50	i	P	C	B	C	B
B	A054	<i>Anas acuta</i>	c			i	P	C	B	C	B
B	A055	<i>Anas querquedula</i>	c			i	P	D			
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	w	500	500	i	P	C	B	C	B
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	c			i	P	C	B	C	B
B	A059	<i>Aythya ferina</i>	w		50	i	P	C	B	C	B
B	A059	<i>Aythya ferina</i>	c			i	P	C	B	C	B
B	A060	<i>Aythya nyroca</i>	w	0	1	i	P	D			
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	w		50	i	P	C	B	C	B
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	c			i	P	C	B	C	B
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	r	2	2	p	P	D	B	C	B



B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	c	1	40	i	P		D	B	C	B
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r	5	15	p	P		D	A	C	A
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	c	20	100	i	P		D	A	C	A
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	c	5	48	i	P		D	A	C	A
B	A075	<i>Haliaeetus albicilla</i>	w	0	1	i	P		D			
B	A080	<i>Circus gallicus</i>	c	1	1	i	P		D	B	C	B
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	w	1	10	i	P		D	B	C	B
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	c	1	10	i	P		D	B	C	B
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	w	1	10	i	P		D	B	C	B
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	r	1	1	p	P		D	B	C	B
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	c	1	3	i	P		D	B	C	B
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	c			i	P		D	B	C	B
B	A092	<i>Hieraeetus pennatus</i>	c	1	2	i	P		D	B	C	B
B	A094	<i>Pandion haliaetus</i>	w	0	1	i	P		D	A	C	A
B	A094	<i>Pandion haliaetus</i>	c	1	3	i	P		D	A	C	A
B	A098	<i>Falco columbarius</i>	c	1	1	i	P		D	A	C	A
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	c	1	1	i	P		D	A	C	A
B	A118	<i>Rallus aquaticus</i>	w	0	4	i	P		C	A	C	A
B	A118	<i>Rallus aquaticus</i>	r			i	P		C	A	C	A
B	A119	<i>Porzana porzana</i>	c	0	4	i	P		D	A	C	A
B	A123	<i>Gallinula chloropus</i>	w	15	35	i	P		C	A	C	A
B	A123	<i>Gallinula chloropus</i>	r			i	P		C	A	C	A
B	A125	<i>Fulica atra</i>	w	400	2500	i	P		C	A	C	A



B	A125	Fulica atra	r			i	P		C	A	C	A
B	A127	Grus grus	w	5	5	i	P		D	B	C	B
B	A127	Grus grus	c	100	500	i	P		D	B	C	B
B	A131	Himantopus himantopus	r	3	3	p	P		D	A	C	A
B	A131	Himantopus himantopus	c	3	22	i	P		D	A	C	A
B	A132	Recurvirostra avosetta	w	0	400	i	P		D	A	C	A
B	A132	Recurvirostra avosetta	c	1	25	i	P		D	A	C	A
B	A136	Charadrius dubius	r			i	P		C	B	C	B
B	A137	Charadrius hiaticula	c			i	P		C	B	C	B
B	A138	Charadrius alexandrinus	c			i	P		C	B	C	B
B	A139	Charadrius morinellus	c	0	1	i	P		D			
B	A140	Pluvialis apricaria	w	5	30	i	P		D	A	C	A
B	A140	Pluvialis apricaria	c	5	30	i	P		D	A	C	A
B	A141	Pluvialis squatarola	c			i	P		C	B	C	B
B	A142	Vanellus vanellus	w	800	3500	i	P		C	A	C	A
B	A142	Vanellus vanellus	r			i	P		C	A	C	A
B	A143	Calidris canutus	c			i	P		C	B	C	B
B	A144	Calidris alba	c			i	P		C	B	C	B
B	A145	Calidris minuta	w	0	5	i	P		C	B	C	B
B	A145	Calidris minuta	c			i	P		C	B	C	B
B	A147	Calidris ferruginea	c			i	P		C	B	C	B
B	A149	Calidris alpina	w	10	600	i	P		C	A	C	A
B	A149	Calidris alpina	c			i	P		C	A	C	A



B	A151	Philomachus pugnax	w	4	12	i	P		C	A	C	A
B	A151	Philomachus pugnax	c	50	250	i	P		C	A	C	A
B	A153	Gallinago gallinago	w	6	65	i	P		C	A	C	A
B	A153	Gallinago gallinago	c			i	P		C	A	C	A
B	A155	Scolopax rusticola	w			i	P		C	A	C	A
B	A155	Scolopax rusticola	c			i	P		C	A	C	A
B	A156	Limosa limosa	w	10	10	i	P		C	A	C	A
B	A156	Limosa limosa	c			i	P		C	A	C	A
B	A158	Numenius phaeopus	c			i	P		C	A	C	A
B	A160	Numenius arquata	w	120	120	i	P		C	A	C	A
B	A160	Numenius arquata	c			i	P		C	A	C	A
B	A161	Tringa erythropus	w	6	14	i	P		C	A	C	A
B	A161	Tringa erythropus	c			i	P		C	A	C	A
B	A162	Tringa totanus	c			i	P		C	A	C	A
B	A164	Tringa nebularia	c			i	P		C	A	C	A
B	A165	Tringa ochropus	c			i	P		C	A	C	A
B	A166	Tringa glareola	c	5	22	i	P		D	A	C	A
B	A168	Actitis hypoleucos	w			i	P		C	A	C	A
B	A168	Actitis hypoleucos	c			i	P		C	A	C	A
B	A169	Arenaria interpres	c			i	P		C	A	C	A
B	A176	Larus melanocephalus	w	2	230	i	P		D	A	C	A
B	A177	Larus minutus	c			i	P		C	A	C	A
B	A188	Rissa tridactyla	c			i	P		D	A	C	A



B	A189	Gelocheidon nilotica	c	0	1	i	P		D			
B	A190	Sterna caspia	c	0	3	i	P		D	A	C	A
B	A193	Sterna hirundo	c	1	14	i	P		D	A	C	A
B	A194	Sterna paradisaea	c	0	1	i	P		D			
B	A195	Sterna albifrons	c	1	30	i	P		D	A	C	A
B	A196	Chlidonias hybridus	c	1	7	i	P		D	A	C	A
B	A197	Chlidonias niger	c	30	100	i	P		D	B	C	B
B	A222	Asio flammeus	c	0	1	i	P		D			
B	A224	Caprimulgus europaeus	r	2	3	p	P		D	B	C	B
B	A229	Alcedo atthis	w	20	20	i	P		D	A	C	A
B	A229	Alcedo atthis	r	2	4	p	P		D	A	C	A
B	A229	Alcedo atthis	p			i	P		D	A	C	A
B	A229	Alcedo atthis	c			i	P		D	A	C	A
B	A246	Lullula arborea	c	1	5	i	P		D	A	C	A
B	A255	Anthus campestris	c	1	3	i	P		D	A	C	A
B	A272	Luscinia svecica	c	1	4	i	P		D	A	C	A
B	A294	Acrocephalus paludicola	c	0	1	i	P		D	A	C	A
B	A338	Lanius collurio	r	1	1	p	P		D	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.



- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B	25	<i>Phalaropus fulicarius</i>			i	P			X		X	
B	25	<i>Stercorarius skua</i>			i	P			X			
B	25	<i>Tyto alba</i>			i	P			X			
B	25	<i>Strix aluco</i>			i	P			X			
B	25	<i>Upupa epops</i>			i	P			X		X	
B	25	<i>Dendrocopos minor</i>			i	P			X		X	
B	25	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>			i	P			X		X	
B	25	<i>Saxicola rubetra</i>			i	P			X		X	
B	25	<i>Saxicola torquata</i>			i	P			X		X	
B	25	<i>Oenanthe oenanthe</i>			i	P			X		X	
B	25	<i>Cisticola juncidis</i>			i	P			X		X	
B	25	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>			i	P			X		X	
B	25	<i>Muscicapa striata</i>			i	P			X		X	
B	25	<i>Emberiza schoeniclus</i>			i	P			X		X	
B		<i>Buteo buteo</i>			i	P						
B		<i>Falco tinnunculus</i>			i	P						
B		<i>Falco subbuteo</i>			i	P						
B		<i>Accipiter nisus</i>			i	P						



B		<i>Jynx torquilla</i>			i	P						
B		<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>			i	P						
B		<i>Acrocephalus arundinaceus</i>			i	P						

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	75 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2 %
N15 : Autres terres arables	22 %
N25 : Prairies et broussailles (en général)	1 %

Autres caractéristiques du site

Vulnérabilité : Pollution organique par une conserverie en voie de règlement. Chasse à la périphérie du site et braconnage.

4.2 Qualité et importance

Le site du Domaine d'Orx en tant que zone humide n'existe que depuis fin 1985, et sa capacité d'accueil pour les oiseaux migrateurs n'est véritablement révélée que depuis l'hiver 88-89, date de la fermeture de la chasse. Des observations ornithologiques non systématiques ont permis de dresser la liste suivante certainement incomplète. Leur rythme a été en moyenne d'une sortie toutes les 3 semaines jusqu'en 1988 et toutes les 2 semaines en 89. Soit 164 espèces, toutes observées sur le site et/ou dans la sphère visuelle qui l'accompagne. Des compléments d'informations concernant la présence des espèces sont disponibles sur le bordereau papier. Sont considérés "nicheurs" les oiseaux dont la nidification a été prouvée par l'observation directe de nid avec oeufs, poussins, ou bien de juvéniles non-volants/très peu volants. Ainsi, telle espèce peut très bien nicher à Orx sans qu'on en possède la moindre preuve : elle ne sera pas notée "nicheuse" dans la présente liste. Total 64 espèces nicheuses sur 164 observées.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture

4.5 Documentation

ancien code 216300



Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	98 %
36	Réserve naturelle nationale	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	DOMAINE DORX	=	98%
36	DOMAINE DORX	=	100%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

chasse interdite

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CONSERVATOIRE DU LITTORAL LA CORDERIE ROYALE
 17305 ROCHEFORT SUR MER

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Date d'édition : 16/10/2015

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7210063>

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



**Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (ALEP)*

6.3 Mesures de conservation

Il est en cours d'élaboration et comprendra le classement en réserve naturelle à but pédagogique sur le thème de la migration de oiseaux ainsi que divers aménagements de milieu (hydraulique, gestion des niveaux d'eau, végétation et paysage, etc..)

Environnement : aménagement, nature, paysage, risques, autorité environnementale, développement durable en Aquitaine



Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE
Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39
Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:50
Affiché le 20/12/2017 - 11:50



*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (TTP)



Muséum
national
d'Histoire
naturelle

Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:50

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (AEP)



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7200719 - Zones humides associées au marais d'Orx

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	6

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR7200719

1.3 Appellation du site

Zones humides associées au marais d'Orx

1.4 Date de compilation

30/11/1995

1.5 Date d'actualisation

30/11/2001

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Aquitaine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/07/2003



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,39417°

Latitude : 43,58833°

2.2 Superficie totale

988 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
72	Aquitaine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
40	Landes	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
40036	BENESSE-MAREMNE
40042	BIARROTTE
40044	BIAUDOS
40065	CAPBRETON
40133	LABENNE
40209	ONDRES
40213	ORX
40248	SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX
40272	SAINT-MARTIN-DE-HINX
40273	SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
40292	SAUBRIGUES

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		326,04 (33 %)			B	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		414,96 (42 %)			B	C	A	A
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	237,12 (24 %)			C	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1044	Coenagrion mercuriale	p			i	P		C	B	C	B
F	1095	Petromyzon marinus	p			i	P		C	A	C	B
R	1220	Emys orbicularis	p			i	P		C	A	C	A
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p			i	P		C	B	C	B
M	1355	Lutra lutra	p			i	P		C	B	C	B



M	1356	Mustela lutreola	p			i	P		B	A	C	A
P	1831	Luronium natans	p			i	P		C	B	A	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	40 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10 %
N14 : Prairies améliorées	10 %
N15 : Autres terres arables	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	10 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	20 %

Autres caractéristiques du site

Plan d'eau avec végétation hygrophile associée et prairies humides.
Les pourcentages de couverture des habitats sont proposés à titre provisoire et restent approximatifs.

Vulnérabilité : Faible vulnérabilité du marais car protégé réglementairement, mais des restes de pollution et des espèces introduites doivent être gérés.

4.2 Qualité et importance

Site récemment renaturé avec très forte dynamique écologique.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation



Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	72 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	1 %
36	Réserve naturelle nationale	72 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	LA SEMIE	/	0%
11	ETANG D'ORX	+	73%
36	Marais d'Orx	+	72%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

 Oui

 Non, mais un plan de gestion est en préparation.

 Non



Muséum
national
d'Histoire
naturelle

Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Date d'édition : 16/10/2015

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7200713>

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (AEP)



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7200713 - Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	6

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR7200713

1.3 Appellation du site

Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos

1.4 Date de compilation

30/11/1995

1.5 Date d'actualisation

31/05/2007

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Aquitaine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr



1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/07/2003
 (Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/11/2007
 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 07/06/2011

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024358046&fastPos=1&fastReql=1996337690&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,45472°

Latitude : 43,61583°

2.2 Superficie totale

439 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

12%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
72	Aquitaine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
40	Landes	88 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
Donnée(s) non disponible(s).	

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1210 <i>Végétation annuelle des laissés de mer</i>		4,39 (1 %)			C	C	C	C
2110 <i>Dunes mobiles embryonnaires</i>		43,9 (10 %)			A	C	B	B
2120 <i>Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)</i>		87,8 (20 %)			A	C	B	B
2130 <i>Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)</i>	X	21,95 (5 %)			A	C	B	A
2150 <i>Dunes fixées décalcifiées atlantiques (<i>Calluno-Ulicetea</i>)</i>	X	4,39 (1 %)			C	C	C	C
2180 <i>Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale</i>		65,85 (15 %)			A	B	B	B
2270 <i>Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i></i>	X	131,7 (30 %)			B	C	B	A
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		17,56 (4 %)			A	C	B	B
9330 <i>Forêts à <i>Quercus suber</i></i>		61,46 (14 %)			C	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	40 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	3 %
N17 : Forêts de résineux	55 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Système de plages et dunes présentant une variété de faciés.

Les pourcentages de couverture des habitats sont proposés à titre provisoire et restent approximatifs.

Vulnérabilité : La gestion par l'ONF assure la pérennité du site.

4.2 Qualité et importance

Variété des faciés écologique d'intérêt remarquable.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture

4.5 Documentation

Lien(s) :



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	1 %
13	Terrain acquis par un département	1 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	20 %
21	Forêt domaniale	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : ONF.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

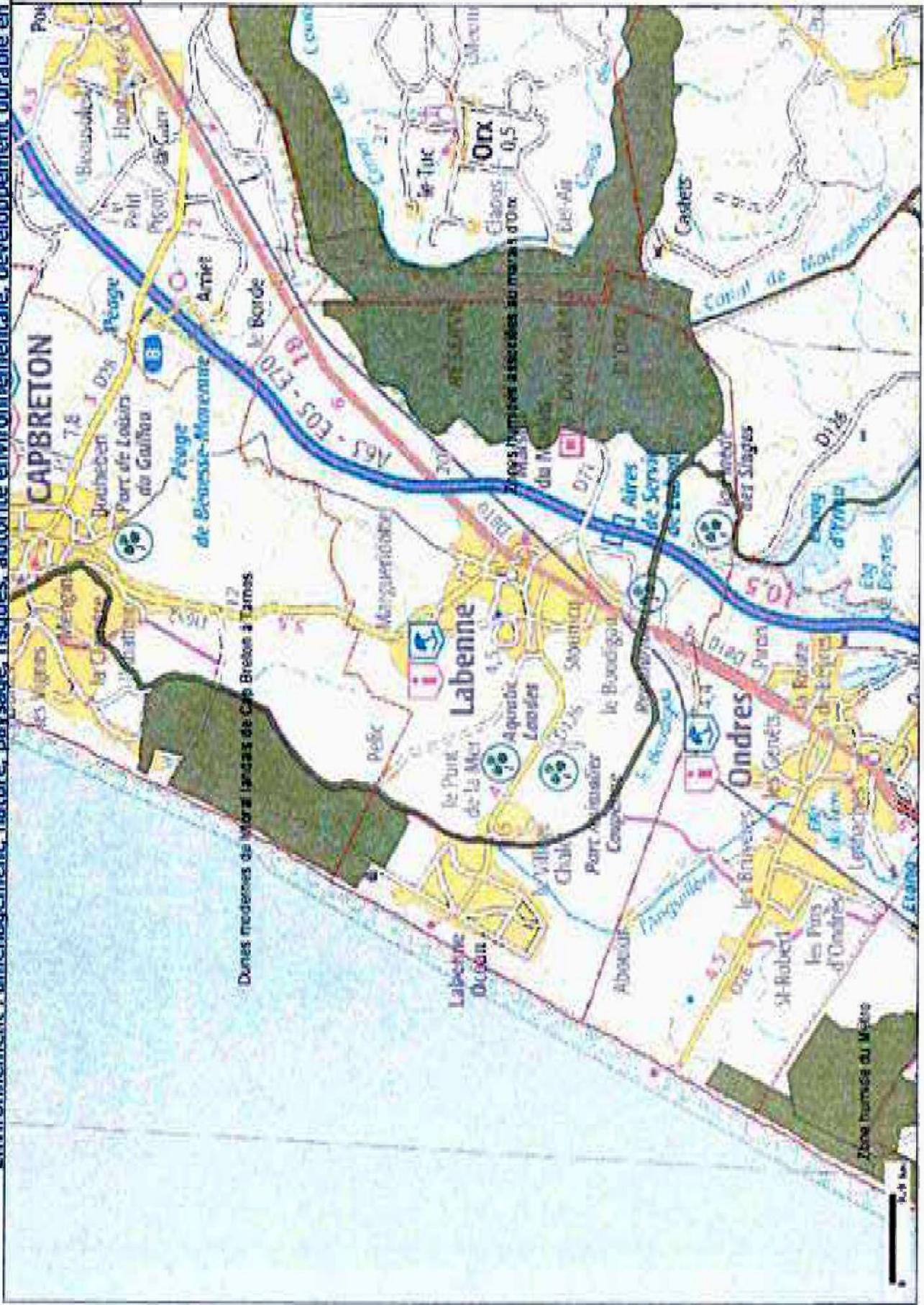
Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Les activités du champ de tir de Tarnos ne doivent en aucun cas être pénalisées par le classement.

Environnement : aménagement, nature, paysage, risques, autorité environnementale, développement durable en Aquitaine



Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE
Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39
Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:50
Affiché le 20/12/2017 - 11:50



*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (T3T)

Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud
Département des Landes
Commune de Labenne

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.6

**ZONE IMPORTANTE POUR LA
CONSERVATION DES OISEAUX**



Géomètre-Expert



Médiation 3D E.BM



Restorons par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénieur VSD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Ablaud - CS 800F1
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1299 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Dossier n°130497

AN15

Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:50

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (AEP)

DOMAINE D'ORX

numéro de la zone: AN18

code SFF:

code ICBP:

département(s): Landes

coordonnées: 43°33'-43°39'N
01°15'-01°25'W

superficie: 4 250 ha

altitude: 5 à 7 m.

nom du rédacteur: - World Wildlife Fund
- Ligue française pour la Protection des Oiseaux
- Ministère de l'Environnement

date de rédaction de la fiche: Mars 1991

commune(s) concernée(s):

- Labenne (40350)	- Orx (40230)
- St-André-de-Seignanx (40390)	- St-Martin-de-Seignanx (40273)
- Bénesse-Marenne (40036)	- Saint-Vincent-de-Tyrosse (40284)
- Saubrigues (40292)	- Saint-Jean-de-Marsacq (40264)
- Josse (40129)	

STATUT DE PROPRIETE:

05 domaine de l'état

DESCRIPTION DU MILIEU:

22	Lac, réservoir, étang, mares (eau douce) :	15-20 %
31	Lande, jeune parcelle de reboisement :	30 %
37	Prairie humide :	1 %
42	Forêt de résineux (à plus de 75 %) :	25 %
53	Marais, roselière, végétation ripicole :	5-10 %
82	Cultures sans arbres :	10-15 %

STATUT DE PROTECTION:

03.2.00	Chasse et tir interdits :	100 %
06.2.02	Zone gérée pour conserver le milieu naturel :	100 %
07.2.01	Réserve privée	
09.D.03	Zone de Protection Spéciale (785 ha) (réserve privée WWF/CEL depuis février 1990)	



/ ACTIVITES HUMAINES:

- 01 Agriculture : 22 %
21 Activités adjacentes pouvant dégrader la ZICO

/ critères d'inclusion: EB, E11?, E12, R2A?, R3C

/ LISTE DES ESPÈCES D'OISEAUX:

année du dernier recueil d'informations ornithologiques: 1991

Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A004 Tachybaptus ruficollis	X		
A005 Podiceps cristatus	X		
A008 Podiceps nigricollis		X	X
A017 Phalacrocorax carbo		C	
A021* Botaurus stellaris		X	
A023* Nycticorax nycticorax	20 alimentat.		X
A024* Ardeola ralloides			3
A026* Egretta garzetta	20 alimentat.		X
A027* Egretta alba		0-2	
A028 Ardea cinerea	1	C	X
A029* Ardea purpurea	1-3 non nich.		X
A031* Ciconia nigra			1-3
A034* Platalea leucorodia			2-62
A043 Anser anser		50	X
A050 Anas penelope		50	
A051 Anas strepera		50	X
A052 Anas crecca		2000	X
A053 Anas platyrhynchos	X	500	X



Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A054 <i>Anas acuta</i>		X	
A056 <i>Anas clypeata</i>		SRQ	X
A059 <i>Aythya ferina</i>		C	X
A060* <i>Aythya nyroca</i>		0-1	
A061 <i>Aythya fuligula</i>		B	X
A072* <i>Pernis apivorus</i>	2 chasse		1-40
A073* <i>Milvus migrans</i>	5-15		20-100
A074* <i>Milvus milvus</i>			5-48
A075* <i>Haliaeetus albicilla</i>		1-3	
A081* <i>Circus aeruginosus</i>		A	
A082* <i>Circus cyaneus</i>		A	
A084* <i>Circus pygargus</i>			1-5
A092* <i>Hieraaetus pennatus</i>	?		1-2
A094* <i>Fandion haliaetus</i>		0-1	1-3
A098* <i>Falco columbarius</i>			1
A103* <i>Falco peregrinus</i>			1
A119* <i>Porzana porzana</i>			0-4
A125 <i>Fulica atra</i>		1500-2000	
A127* <i>Grus grus</i>			C jusqu'à 140 posées
A131* <i>Himantopus himantopus</i>	estivant		3-22
A132* <i>Recurvirostra avosetta</i>		450	X
A140* <i>Pluvialis apricaria</i>		B	X
A142 <i>Vanellus vanellus</i>	?	2000	
A151* <i>Philomachus pugnax</i>		A	B-C
A153 <i>Gallinago gallinago</i>		C-D	
A160 <i>Numenius arquata</i>		B-C	
A166* <i>Tringa glareola</i>			B

AN18

Identifiant unique*: 040-244000865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Reçu en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:50

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



Transmission électronique via le tiers de Télétransmission homologué « Landespublic » (AEP)

Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A176* Larus melanoccephalus		2-320	
A189 Gelocheledon nilotica			1-5
A190* Sterna caspia			1-5
A191* Sterna sandvicensis			B
A193* Sterna hirundo			B
A194* Sterna paradisaea			1-10
A195* Sterna albifrons			1-30
A196* Chlidonias hybridus			A
A197* Chlidonias niger			B
A222* Asio flammeus			A
A224* Caprimulgus europaeus	A		
A229* Alcedo atthis	20-30	>20	X
A231* Coracias garrulus			1
A246* Lullula arborea			B
A255* Anthus campestris			X
A272* Luscinia svecica			X
A294* Acrocephalus paludicola			X
A338* Lanius collurio	2-5		

Identifiant unique*: 040-24400865-20171214-20171214D005A-DE

Envoyé en Préfecture, le 20/12/2017 - 11:39

Affiché le 20/12/2017 - 11:50



Environnement : aménagement, nature, paysage, risques, autorité environnementale, développement durable en Aquitaine



Contenu de la carte

Tous droits réservés.

Document imprimé le 26 Juillet 2013, serveur Carmen v2, <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Aquitaine.